

Patrimoine canadien

Budget des dépenses 2005-2006
Partie III – Rapport sur les plans et les
priorités

L'honorable Liza Frulla, C. P., députée
Ministre du Patrimoine canadien
Ministre responsable de la Condition féminine

Canada

Table des matières

Pages

PARTIE 1 : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN	3
1.1 Message de la Ministre	3
1.2 Mandat, rôles et responsabilités du ministère du Patrimoine canadien	5
1.3 Renseignements sommaires	7
1.4 Architecture des activités de programme	7
1.5 Priorités ministérielles	12
1.6 Plans et priorités de Patrimoine canadien : le contexte	18
1.6.1 Milieu opérationnel	18
1.6.2 Analyse de la conjoncture : facteurs internes et externes	18
PARTIE 2 : ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS PRÉVUS	22
Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde	22
Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances	23
Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation	35
Activité au programme 3 : Préservation du patrimoine canadien	52
Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada	58
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens	69
Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle	69
Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités	73
Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société	79
PARTIE 3 : INFORMATION ADDITIONNELLE	93
3.1 Déclaration de la direction	93
3.2 Renseignements sur l'organisation	94
3.3 Structure de responsabilisation	95
3.4 Tableaux financiers	99
Tableau 1 : Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein	99
Tableau 2 : Activités de programme	101
Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal	102
Tableau 4 : Coût net pour le Ministère pour l'année budgétaire	103
Tableau 5 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)	103

Table des matières (suite)

	Pages
Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles	104
Tableau 7 : Besoins de ressources par secteur et activité de programme	105
Tableau 8 : Frais d'utilisation	106
Tableau 9 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	107
Tableau 10 : Fondations (subventions conditionnelles)	109
Tableau 11 : Ressources du Portefeuille	110
PARTIE 4 : AUTRES RENSEIGNEMENTS	111
4.1 Services ministériels	111
Programme de gestion	111
4.2 Initiatives intergouvernementales et à partenariats multiples	114
4.2.1 Initiative fédérale – provinciale - territoriale sur la culture, le patrimoine et le tourisme	114
4.2.2 Jeux d'hiver 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne	115
4.3 Lois appliquées en tout ou en partie par le portefeuille de Patrimoine canadien	118
4.4 Point de service du ministère du Patrimoine canadien	120
4.5 Contacts pour obtenir des renseignements supplémentaires	121

PARTIE I : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

1.1 Message de la Ministre

Ministre du Patrimoine canadien
et ministre responsable
de la Condition féminine



Minister of Canadian Heritage
and Minister responsible
for Status of Women

Ottawa (Canada) K1A 0M5

La qualité de vie des Canadiens et Canadiennes est étroitement liée au dynamisme culturel de nos communautés et à la diversité de notre société. Partout au pays, des artistes, des artisans, des athlètes, des bénévoles, des hommes et des femmes de toutes les origines et de tous les milieux contribuent à l'essor de notre pays. Ils sont passionnés. Ils ont des idées, des rêves et une vision du monde à exprimer. Ils veulent bâtir un Canada encore meilleur, au profit des générations à venir.



Par leurs œuvres, nos artistes enrichissent notre imaginaire. Par leurs exploits, nos athlètes nous inspirent fierté. Par leur travail, tous les gardiens de notre mémoire nous donnent accès à notre patrimoine. Par leurs efforts soutenus, les organismes communautaires et les groupes culturels nous ouvrent à un monde où le respect de la diversité et l'équité prévalent. Ces valeurs sont au cœur de notre identité collective. Elles nous distinguent dans le concert des nations.

Le ministère du Patrimoine canadien croit profondément en l'importance de la culture dans notre vie de tous les jours, dans nos communautés et dans la société en général. Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2005-2006 présente les objectifs du Ministère. Il brosse un tableau des programmes et des activités que le Ministère met de l'avant pour appuyer notre culture, préserver notre patrimoine, accroître la cohésion de notre société et enrichir ainsi la vie des Canadiens et Canadiennes.

C'est en mettant à profit notre diversité, notre créativité, notre dynamisme et notre talent que nous pouvons créer une société qui fait figure de modèle dans le monde. Une société où chacun et chacune peut prendre une part active. Une société où il fait bon vivre.

Liza Frulla

1.2 Mandat, rôles et responsabilités du ministère du Patrimoine canadien

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien cherche à faire de notre pays un lieu créateur où règne plus de cohésion et où tous les Canadiens et Canadiennes ont l'occasion de participer à la vie culturelle et à la vie en société du Canada. Les deux résultats stratégiques à l'appui de cette raison d'être sont les suivants :

- Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde;
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques nous aident à formuler les politiques, les programmes et les services offerts aux Canadiens et Canadiennes.

Mandat, rôles et responsabilités

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* énonce le mandat que le Ministère remplit dans la vie culturelle et communautaire de la société canadienne. Plus précisément, la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, secondée par le ministre d'État au Multiculturalisme et le ministre d'État au Sport, et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, aux cultures et langues autochtones, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport.

Le Ministère dispose de 26 points de service situés à l'administration centrale et dans les régions. De plus, cinq agents du développement du commerce culturel sont en poste à l'extérieur du Canada pour stimuler les échanges commerciaux dans le domaine culturel. Le Ministère gère aussi cinq « Place du Canada » et un site Web complet (<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>).

Le portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien, composé du Ministère et de 19 organismes et sociétés d'État, joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille font partie des principales institutions canadiennes qui appuient l'expression artistique et culturelle : création, promotion, réglementation et diffusion des choix canadiens proposés aux Canadiens et aux Canadiennes de même que préservation et protection de la culture canadienne et de notre histoire collective.

Voici la liste des 19 organismes et sociétés d'État qui composent ce portefeuille :

- Le **ministère du Patrimoine canadien** (y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine);
- **Dix sociétés d'État** : la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada (y compris le Musée de l'agriculture du Canada et le Musée de l'aviation du Canada), le Musée canadien des civilisations (y compris le Musée canadien de la guerre), le Musée canadien de la nature, le Musée des beaux-arts du Canada (y compris le Musée canadien de la photographie contemporaine), la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des Arts et la Commission de la capitale nationale;
- **Cinq organismes** : Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (organisme de réglementation indépendant), Bibliothèque et Archives Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada et Condition féminine Canada;
- De plus, le portefeuille comprend la **Commission de la fonction publique du Canada** et la **Commission des relations de travail dans la fonction publique** qui rendent des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, le Tribunal de la dotation de la fonction publique sera établi le 31 décembre 2005 et aura pour mandat de soumettre à la médiation les différends en matière de dotation et de trancher les litiges dans ce domaine en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Cet organisme devra également rendre des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien;
- Enfin, la **Commission d'examen des exportations de biens culturels** est un organisme indépendant qui fonctionne comme un tribunal administratif. Le ministère du Patrimoine canadien fournit à la Commission les services de secrétariat dont elle a besoin.
- Le Ministère et chaque organisme produisent leur propre *Rapport sur les plans et les priorités* et un *Rapport sur le rendement*. Les sociétés d'État préparent des plans d'entreprise, dont les résumés sont déposés au Parlement, ou sont assujetties aux dispositions de la loi habilitante relative à leurs responsabilités. Il incombe à la ministre du Patrimoine canadien de faire en sorte que les principales orientations des organismes et sociétés d'État du portefeuille appuient les objectifs et les priorités du gouvernement. La ministre est également responsable envers le Parlement des ressources affectées à toutes les organismes du portefeuille.

1.3 Renseignements sommaires

Ressources financières du ministère du Patrimoine canadien (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 410,3	1 254,8	1 226,6

Ressources humaines du ministère du Patrimoine canadien (en équivalents temps plein : ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 2 120	ETP 2 119	ETP 2 118

1.4 Architecture des activités de programme

À partir de 2005-2006, à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les *Rapports sur les plans et les priorités* et les *Rapports sur le rendement* de tous les ministères et organismes seront présentés conformément à l'Architecture des activités de programme approuvée.

La nouvelle **Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)** est un cadre d'ensemble qui consiste en un inventaire des activités de programme de l'organisation, des ressources, des résultats, des mesures de rendement et de l'information sur la gouvernance. Les activités et les résultats sont décrits en montrant leurs liens logiques entre eux et par rapport à un ou des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La SGRR est élaborée à partir d'une Architecture des activités de programme.

L'**Architecture des activités de programme (AAP)** est un inventaire de toutes les activités de programme¹ entreprises par un ministère ou un organisme. Les activités de programme, leurs sous-activités et leurs sous-sous-activités sont décrites en montrant les liens logiques entre elles et par rapport à un ou des résultats stratégiques² auxquelles elles contribuent. L'AAP est le document initial servant à l'établissement d'une structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR). (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/lex-lex_f.asp)

¹ Une **activité** est une opération ou une démarche exécutée par une organisation et destinée à produire des intrants et des extrants (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/lex-lex_f.asp).

² Un **résultat stratégique** est un avantage durable à long terme pour les Canadiens et Canadiennes, lequel découle du mandat, de la vision et des efforts d'un ministère ou d'un organisme. Ce résultat représente ce que veut accomplir un ministère ou un organisme pour les Canadiens et Canadiennes et doit être un résultat clair et mesurable qui relève directement de la sphère d'influence du ministère ou de l'organisme.

Les trois tableaux qui suivent présentent une vue d'ensemble de huit activités de programme du ministère du Patrimoine canadien et de leurs sous-activités et sous-sous-activités.

Ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programme

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME
<p>LES CANADIENS ET CANADIENNES EXPRIMENT LEURS EXPÉRIENCES CULTURELLES DIVERSIFIÉES ET LES PARTAGENT ENTRE EUX ET AVEC LE MONDE</p>	<p>CRÉATION DE CONTENU CANADIEN ET EXCELLENCE DES PERFORMANCES</p>	<p>Arts et industries culturelles</p>	<p>Fonds canadien de télévision; Fonds de la musique du Canada : élaboration de contenu; Édition du livre : élaboration de contenu; Fonds du Canada pour les magazines : élaboration de contenu; Nouveaux médias : élaboration de contenu</p>
		<p>Sport</p>	<p>Aide aux athlètes; Soutien au sport et accueil</p>
	<p>VIABILITÉ DE L'EXPRESSION CULTURELLE ET PARTICIPATION</p>	<p>Arts et industries culturelles</p>	<p>Soutien du secteur des arts; Secteur du film et de la vidéo : renforcement des capacités; Fonds de la musique du Canada : renforcement des capacités; Édition du livre : développement de l'industrie; Fonds du Canada pour les magazines : développement de l'industrie; Nouveaux médias : développement du secteur; Examen des investissements dans le secteur culturel</p>
		<p>Patrimoine</p>	<p>Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP); Soutien des organismes et institutions voués au patrimoine</p>
		<p>Sport</p>	<p>Jeux du Canada; Grands Jeux multisports; Vancouver 2010</p>
		<p>International</p>	<p>Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale; Normalisation internationale; Renforcement des capacités et coopération</p>
	<p>PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CANADIEN</p>	<p>Patrimoine</p>	<p>Préservation des longs métrages et accès; Préservation de la musique canadienne et accès; Institut canadien de conservation (ICC)</p>
		<p>Cultures autochtones vivantes</p>	<p>Langues et cultures autochtones; Radiodiffusion autochtone</p>
	<p>ACCÈS ET PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DU CANADA</p>	<p>Arts et industries culturelles</p>	<p>Les arts dans les collectivités; Édition du livre : Projet de la chaîne d'approvisionnement; Aide à la distribution des publications; Fonds de la musique du Canada : Initiatives collectives</p>
		<p>Patrimoine</p>	<p>Patrimoine culturel canadien en ligne; Expositions et collections; Biens culturels mobiliers; Études canadiennes</p>

Ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programme (suite)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME
<p>LES CANADIENS ET CANADIENNES VIVENT DANS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE FONDÉE SUR LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS</p>	PROMOTION DE LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE	Langues officielles	Promotion de la dualité linguistique; Apprentissage de la langue seconde
		Multiculturalisme	
		Sport	
	DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	Partenaires autochtones	Organismes autochtones; Réseaux autochtones
		Langues officielles	Vie communautaire; Enseignement dans la langue de la minorité
		Multiculturalisme	
	PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE ET À LA VIE EN SOCIÉTÉ	Communautés autochtones	Jeunes Autochtones; Femmes autochtones
		Participation des citoyens	Initiative canadienne sur le bénévolat; Droits de la personne et contestations judiciaires; Information et recherche sur le Canada
		Sport	Développement de la participation au sport; Jeux autochtones de l'Amérique du Nord; Jeux d'hiver de l'Arctique
		Jeunesse	Échanges Canada; Katimavik; Jeunesse Canada au travail
		Célébration	Le Canada en fête!; Cérémonial et protocole; Célébrations, commémorations et apprentissage
		International	Expositions internationales

Ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programme (suite)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME
<p><i>Les Services ministériels appuient les deux résultats stratégiques</i></p>	<p>SERVICES MINISTÉRIELS</p>	Services juridiques	
		Services informatiques	
		Services financiers et administratifs	
		Services des ressources humaines	
		Communications	
		Services de vérification et d'évaluation	
		Gestion ministérielle et régionale	

1.5 Priorités ministérielles

On peut dire du Canada qu'il constitue une expérience créatrice. À la différence d'un état-nation traditionnel qui se caractérise par une identité ethnique homogène ou une mythologie fondatrice unique, le Canada s'est construit avec mesure et imagination, avec une diversité considérable fondée sur des valeurs centrales partagées en commun. L'expérience canadienne est issue, dans une certaine mesure, de notre évolution politique, de notre géographie difficile et de la proximité des États-Unis. Mais elle reflète surtout notre expérience de la différence et notre facilité à composer avec elle; c'est cette capacité qui nous a aidés à façonner la société canadienne, à commencer par nos origines autochtones, françaises et britanniques. Divers groupes d'immigrants sont ensuite venus s'établir au pays, et plus récemment, en assez peu de temps, la diversité régionale et sociale s'est accrue radicalement au sein d'une population vite devenue urbaine. La diversité sans précédent qui règne dans nos importantes collectivités urbaines est une expérience canadienne suscitant désormais l'intérêt du monde entier.

Le modèle canadien, fondé sur le respect de la diversité et la responsabilité mutuelle, permet une forme de cohésion singulière où nos multiples identités linguistiques, religieuses, géographiques et autres viennent enrichir un dialogue continu à propos de nos valeurs communes. L'équité, la civilité, la responsabilisation et la réciprocité font partie des valeurs qui trouvent leur reflet dans les fondements sociaux que les Canadiens ont pris soin d'établir : la Constitution, la Charte des droits et libertés, les institutions nationales et les divers programmes sociaux, dont le régime d'assurance-maladie, le bilinguisme officiel et le multiculturalisme.

C'est pourquoi aujourd'hui, on célèbre le Canada qui est devenu un pays où, dans une extraordinaire mesure, les gens peuvent être ce qu'ils choisissent d'être. En outre, les Canadiens jouissent d'une grande liberté d'exprimer les formes et les contenus incomparables issus de leurs identités de plus en plus métissées ou multiples; ils ont aussi le loisir de voir ces expressions recevoir un accueil favorable et composer la trame diversifiée de leur société et de leur culture. Nous créons le Canada ensemble – c'est l'expérience que nous vivons.

Le ministère du Patrimoine canadien s'emploie à donner aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens d'exploiter de manière constructive toutes les possibilités créatrices et civiques qu'offre la diversité. Il aide tous les citoyens – les créateurs canadiens notamment – à mener à bien des projets qui traduisent leurs expériences et leurs valeurs les plus chères. Parallèlement, le Ministère veille à ce que ces nombreuses perspectives aient un écho dans la vie culturelle et civique de tout le pays. Il veut que tous les Canadiens, toutes les Canadiennes, soient fiers de voir leur histoire s'inscrire dans des œuvres de création diversifiées tout autant que dans le style de démocratie et de développement communautaire pluraliste qui fait du Canada un pays de plus en plus apprécié sur la scène internationale.

C'est pour cette raison que le Ministère donne aux citoyens des outils afin de favoriser le dialogue interculturel et l'expression culturelle, et de faire en sorte surtout que ces deux

éléments soient le moteur même de leur identité commune en tant que co-auteurs de l'expérience canadienne. Et il profite des occasions pour mettre en valeur sur la scène mondiale les caractéristiques sociales et culturelles uniques du Canada, comme pendant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui auront lieu à Vancouver en 2010.

Patrimoine canadien s'est fixé, sur une période de planification de trois ans, des priorités cruciales qui feront avancer un programme axé sur l'excellence culturelle allant de pair avec la citoyenneté partagée. Ces priorités permettront d'atteindre les deux résultats stratégiques interdépendants auxquels s'attend le Ministère :

- Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde.
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Priorité : Radiodiffusion : Regards vers l'avenir

La réponse du Gouvernement au rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien intitulé « *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* » ouvrira la voie à l'adoption d'une nouvelle politique publique et à la prise de mesures prioritaires dans le secteur de la radiodiffusion au pays. Cette nouvelle approche accroîtra la capacité du secteur de s'adapter à de nouvelles technologies et d'améliorer la régie du système public de radiotélévision. Elle donnera accès aux Canadiens à des émissions de télévision typiquement canadiennes de grande qualité.

Priorité : Une politique de l'audiovisuel conçue pour le XXI^e siècle

Les industries canadiennes du film et de la vidéo sont prêtes à tirer parti des possibilités que leur offrent les nouvelles technologies et à les rendre plus accessibles aux publics du Canada et du monde entier. L'examen des éléments essentiels de la trousse d'outils qui sert à soutenir ces industries – la politique canadienne du long métrage, la politique de coproduction, le Programme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne – nous aidera à faire des choix judicieux pour mieux aller de l'avant. Une nouvelle orientation de politique concernant les industries culturelles du domaine de l'audiovisuel permettra de mieux refléter la diversité et l'identité canadiennes et d'assurer un passage plus efficace vers les nouvelles réalités numériques.

Priorité : Faciliter le passage à l'économie numérique

Étroitement liée à l'élaboration d'une politique de l'audiovisuel conçue pour le XXI^e siècle, cette initiative comprend des activités clés supplémentaires visant à préparer les industries culturelles du pays à faire face aux défis que leur lancent les nouvelles technologies – et à tirer parti des possibilités qu'elles offrent.

- **Réforme du droit d'auteur :** La réforme permanente du droit d'auteur est devenue une nécessité si nous voulons répondre à l'accroissement des pressions internationales dans ce domaine, suivre l'évolution technologique et tenir compte des défis que présente le marché et de récentes décisions judiciaires. La réforme

du droit d'auteur assurera l'équilibre entre les droits des créateurs et l'accès au contenu culturel.

- **Contenu culturel numérique canadien** : Au fur et à mesure que les technologies et les demandes évoluent, la création d'un contenu électronique pour les réseaux numériques et l'évaluation continue des mécanismes de soutien demeurent hautement prioritaires. Grâce à ce contenu, de fortes voix canadiennes sont mises à la disposition des Canadiens peu importe où ils habitent.

Priorité : Créer le Canada ensemble

Un des principaux rôles du Ministère consiste à faire en sorte qu'une forte identité canadienne soit présente dans une riche gamme d'expériences et de produits culturels de qualité. Depuis 2001, une série de programmes relatifs aux arts et à la culture, connue sous le nom de *Un avenir en art*, a fourni des investissements nouveaux ou accrus destinés à soutenir le secteur culturel. Ces fonds servent à appuyer tous les aspects culturels de nos collectivités : investir dans l'excellence de nos industries culturelles, veiller à ce que des expériences culturelles touchent les publics de tout le pays et assurer l'avenir d'un secteur culturel solide et dynamique.

Dans son Budget de 2005, le gouvernement s'est engagé à verser annuellement – pendant une période de cinq ans – un financement supplémentaire de 172 millions de dollars en vue d'assurer la stabilité d'un ensemble de programmes relatifs aux arts et à la culture. Maintenant qu'il a obtenu ces fonds, le Ministère doit veiller à ce que l'investissement continue à produire des résultats au profit des Canadiens et à leur fournir des occasions de partager diverses expériences culturelles entre eux et avec le monde entier.

Priorité: La revitalisation du patrimoine du Canada

Les ressources du patrimoine amènent une population de plus en plus diversifiée à comprendre les origines et le développement de la société canadienne et elles permettent aux nouveaux Canadiens de se voir représentés dans les institutions canadiennes. Une solide tradition de bénévolat dans le domaine du patrimoine offre des occasions de bâtir et de renforcer le capital social. En tant que moteur principal du tourisme, le patrimoine représente un atout significatif à la fois pour les collectivités rurales et pour les collectivités urbaines ainsi que pour l'ensemble du Canada.

- **La protection des biens patrimoniaux du domaine fédéral** : Travaillant en étroite collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada et avec d'autres organismes gouvernementaux, le Ministère assumera un rôle de chef de file en s'assurant que les préoccupations au sujet de la protection des biens patrimoniaux du domaine fédéral qui ont été soulevées dans le Rapport de 2003 de la Vérificatrice générale du Canada soient abordées.
- **Une nouvelle politique muséale** : Une nouvelle politique muséale sera proposée afin de s'assurer que toutes les collectivités du pays puissent tirer profit de la valeur de leurs biens patrimoniaux. Les questions clés qui requièrent de l'attention sont la détérioration des collections et la nécessité pour les institutions de

s'adapter à une société canadienne en évolution dont l'une des caractéristiques est une compétition accrue pour rejoindre le public et attirer des bénévoles.

Priorité : La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires

Le renouvellement des mécanismes de coopération et de coordination avec les partenaires des communautés et les gouvernements provinciaux et territoriaux feront mieux accepter la dualité linguistique du pays et résulteront en une amélioration des services aux communautés en situation linguistique minoritaire. Les Canadiens comprendront mieux les droits des minorités de langues officielles et apprécieront l'accroissement de leur vitalité et leur participation dans différents secteurs de la société.

Priorité : La Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques

Le Canada a démontré son rôle de chef de file et il continuera ses efforts en vue d'élaborer une convention qui reconnaîtra le rôle spécial des biens et des services culturels et qui établira un cadre conceptuel international de politiques culturelles efficaces qui réaffirment le droit des États de préserver et de promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Priorité : Le développement du sport

Le sport contribue à améliorer la santé des Canadiens, à bâtir de solides collectivités, à promouvoir l'inclusion sociale et à mettre en valeur à l'étranger le Canada et les valeurs canadiennes. Reconnaisant la contribution positive d'un style de vie sain sur la santé de la nation, le Ministère continuera à travailler avec ses partenaires clés en vue de renforcer la participation des Canadiens aux sports. Dans sa quête de l'excellence, le Ministère portera son attention sur les domaines du sport qui en ont besoin, en particulier le soutien des athlètes, l'entraînement, la programmation d'équipes nationales, la recherche et les sciences dans le domaine des sports, les besoins en équipement, en formation et pour les compétitions. C'est à la fois la quête de l'excellence, par le biais du projet « À nous le podium », et la promotion de la pratique sportive qui permettront au Canada de tirer profit de son rôle d'hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2010.

Priorité : Jeux d'hiver 2010: Se préparer à l'Olympiade canadienne

En 2010, le Canada accueillera le monde entier à Vancouver et à Whistler, en Colombie-Britannique, pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. En 2006, le Ministère participera au lancement de l'Olympiade culturelle 2010, qui représente quatre ans d'activités, de festivals et de programmes visant à célébrer l'excellence et la diversité du Canada, et ce, tant au niveau national qu'international.

Travaillant de concert avec un large éventail de partenaires, incluant les parties intéressées aux Jeux, les provinces, les territoires et divers ministères et agences du gouvernement fédéral, le Ministère s'assurera que le succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 mette le Canada en valeur à l'étranger et que ces Jeux soient une source durable de fierté, d'unité et d'opportunités pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Priorité: Langues et cultures autochtones

La langue est la pierre angulaire de l'identité et de la survie culturelles. La revitalisation des langues autochtones a une forte corrélation avec la qualité de vie, le statut économique, l'éducation et la santé. En décembre 2002, la Ministre du Patrimoine canadien a annoncé que 160 millions de dollars seraient consacrés pendant une période de 10 ans à la préservation, la promotion et la revitalisation des langues et des cultures autochtones. Le *Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones*, nommé en 2003, pour formuler des recommandations sur les priorités d'investissement, soumettra son rapport à la Ministre en 2005. La réponse à ce rapport et les résultats de l'Examen complet des programmes et activités du gouvernement fédéral sur les langues et les cultures autochtones constituera le fondement de l'engagement du Ministère pour soutenir la revitalisation, la préservation et la promotion des langues et des cultures autochtones, tout en étant en accord avec la priorité déclarée du Gouvernement du Canada d'apporter du renouveau dans les relations avec les Peuples autochtones et d'améliorer la qualité de vie des Autochtones canadiens.

Priorité: Plan d'action du Canada contre le racisme

Répondre à la diversité raciale et ethnique croissante du Canada exige que l'on continue à rehausser nos engagements continus et nos actions, partout au gouvernement et dans tous les secteurs de la société, en vue de trouver des solutions au fossé entre les buts de l'égalité et les conditions sociales et économiques actuelles des gens de différents groupes raciaux et ethniques. *Un Canada pour tous : Plan d'action du Canada contre le racisme* a pour but de créer une société plus inclusive et plus équitable et de faire avancer cet objectif de façon cohérente, logique et proactive. Le Plan représente une étape majeure au sein du gouvernement fédéral pour renforcer plus efficacement la cohésion sociale par des mesures contre le racisme.

Tableau : Priorités de Patrimoine canadien

Priorités de Patrimoine canadien	Type de priorité
<u>Radiodiffusion : Regards vers l'avenir</u>	Permanente
<u>Une politique audiovisuelle conçue pour le 21^{ème} siècle</u>	Permanente
<u>Faciliter le passage à l'économie numérique</u>	Permanente
<u>Créer le Canada ensemble</u>	Permanente
<u>La revitalisation du patrimoine du Canada</u>	Nouvelle
<u>La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires</u>	Permanente
<u>La Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques</u>	Déjà établie
<u>Le développement du sport</u>	Déjà établie
<u>Jeux d'hiver 2010: Se préparer à l'Olympiade canadienne</u>	Déjà établie
<u>Langues et cultures autochtones</u>	Déjà établie
<u>Plan d'action du Canada contre le racisme</u>	Nouvelle

1.6 Plans et priorités de Patrimoine canadien : le contexte

1.6.1 Milieu opérationnel

Les initiatives de Patrimoine canadien sont financées principalement au moyen de subventions et de contributions³. Le Ministère se conforme aux modalités établies pour chacune d'elles et respecte la Politique sur les paiements de transfert du gouvernement fédéral (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/TBM_142/ptp_f.asp).

Le ministère du Patrimoine canadien assure la prestation de ses programmes et services partout au Canada par l'intermédiaire de son administration centrale à Ottawa (Ontario) et à Gatineau (Québec) et de cinq bureaux régionaux, y compris 26 points de service.

Le Ministère travaille également en étroite collaboration avec les organismes et sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien et les organismes tiers d'exécution afin de soutenir les activités culturelles et communautaires au Canada. Il collabore avec le portefeuille pour offrir une perspective cohérente et intégrée sur les objectifs stratégiques et les priorités du gouvernement. Au nombre des principaux secteurs de coopération du portefeuille mentionnons : la numérisation des avoirs culturels, la promotion de la culture à l'échelle nationale et internationale, la participation conjointe à de grandes manifestations, la participation au projet de Gouvernement en direct et la participation des jeunes Canadiens et Canadiennes à la vie de leurs collectivités et aux activités liées aux arts et au patrimoine.

Afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources du Ministère, Patrimoine canadien continuera d'adopter une approche axée sur la collaboration dans ses relations fédérales-provinciales-territoriales. Le Ministère poursuivra son travail avec des partenaires communautaires, le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement en vue d'atteindre ses objectifs. Il maintiendra également de solides rapports avec les ministères fédéraux afin d'influer sur d'autres facettes de ses objectifs et priorités.

1.6.2 Analyse de la conjoncture : facteurs internes et externes

Au cours des dernières années, on en est venu à mieux comprendre, tant au pays qu'à l'étranger, à quel point la vie culturelle et le tissu social canadiens peuvent se démarquer de manière exceptionnelle dans un monde qui se caractérise par une évolution technologique rapide et des mouvements commerciaux, de capitaux, d'idées et de gens d'une ampleur mondiale. Au milieu d'une instabilité croissante, de conflits de valeurs associés à la guerre mondiale contre le terrorisme et aux efforts internationaux renouvelés

³ Une **subvention** est un paiement de transfert versé à un particulier ou à un organisme qui n'est pas soumis à des mécanismes de reddition de comptes ou de vérification, mais dont l'admissibilité ou la recevabilité peut être examinée ou dont les bénéficiaires doivent répondre à des conditions préalables.

Une **contribution** est un paiement de transfert conditionnel versé à un particulier ou à une organisation dans un but précis conformément à un accord de contribution qui est soumis à des mécanismes de reddition de comptes et de vérification.

en vue de réduire la pauvreté dans le monde, le modèle social canadien de citoyenneté partagée, fondé sur la diversité, le dialogue et des valeurs fondamentales communes, demeure une réussite durable.

Patrimoine canadien joue un rôle central dans le renforcement de ce modèle. Comme le Ministère fonctionne largement au moyen de subventions et contributions versées à l'échelle des collectivités, il est par définition axé sur le citoyen et son rayonnement est pancanadien. Le Ministère s'efforce d'améliorer l'accès des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle et à la vie en société des collectivités canadiennes, et de renforcer les capacités afin d'y assurer un engagement communautaire et une expression culturelle véritables. Il aide à mettre ces éléments essentiels en place et incite également tous les Canadiens et Canadiennes à dialoguer entre eux dans les localités et les régions et dans tout le pays. Les politiques et les programmes du Ministère cherchent à mettre les Canadiens et Canadiennes en relation les uns avec les autres au-delà de leurs différences, et à renforcer leur sentiment de citoyenneté partagée, de fierté et d'appartenance. Par ailleurs, et à cette fin, le Ministère s'emploie à assurer l'excellence et la diversité du contenu culturel que produisent les créateurs au Canada à l'intention du public canadien et du monde entier.

Les activités et les responsabilités de Patrimoine canadien font progresser l'atteinte des grands objectifs du gouvernement visant à bâtir l'économie du XXI^e siècle, à renforcer les fondements sociaux du Canada et à assurer que le pays occupe, à l'échelle internationale, une place et une influence dont il est fier. Les politiques et les programmes du Ministère visent, en particulier, deux résultats mesurables et interdépendants :

- *Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde;*
- *Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.*

Ces résultats se renforcent mutuellement et créent un cercle « vertueux ». Un pays qui favorise l'expression créatrice d'une population diversifiée encourage alors le dialogue, l'échange interculturel et, en définitive, donne naissance à une société plus inclusive. Pour accroître la cohésion au Canada, la créativité se révèle un facteur essentiel. En outre, une société fondée sur des valeurs comme l'inclusion et l'ouverture à la diversité est mieux apte à produire de nouvelles idées à partir d'un éventail plus large d'expériences et de points de vue. Lorsque des gens se réunissent par-delà leurs différences, le travail créateur s'enrichit en qualité et en quantité et peut, dès lors, atteindre de nouveaux auditoires. Un Canada diversifié où règne davantage de cohésion sera plus innovateur, concurrentiel et prospère.

Au début du XXI^e siècle, le Ministère, comme le modèle qu'il soutient, a dû faire face à des problèmes importants mais a aussi entrevu des possibilités non négligeables. Certains des défis ne sont pas nouveaux, mentionnons : les clivages qui perdurent entre les diverses régions du pays, l'exclusion des Autochtones de la société canadienne et la

proximité du Canada avec l'énorme marché culturel américain, marché à la fine pointe de la technologie. D'autres défis, tels que l'évolution rapide de la société canadienne à cause des niveaux sans précédent d'immigration et d'urbanisation et de la croissance de la population autochtone, commencent à peine à avoir des conséquences concrètes dans divers domaines d'activité stratégiques du Ministère comme la participation des jeunes, le sport, la lutte contre le racisme, les langues officielles, le financement des arts et la radiodiffusion. Plusieurs autres facteurs, dont la force du dollar canadien, le besoin plus grand d'obtenir un consensus au Parlement et les nouvelles approches expérimentales de coopération intergouvernementale au Canada, ont créé un paradigme inédit : il faut poursuivre les objectifs de la politique culturelle, de la promotion de coproductions internationales dans le domaine du film et de la télévision à l'accroissement du contenu canadien dans Internet, tout en mettant en place une infrastructure culturelle locale en partenariat avec les collectivités et en organisant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Au cours des derniers mois, au Canada, diverses interventions des tribunaux ont repoussé les limites des politiques dans des domaines comme la radiodiffusion par satellite, les droits d'auteur à l'ère numérique et les droits des Métis. À l'échelle internationale, les progrès en vue de rédiger une convention de l'UNESCO pour protéger la diversité culturelle pourraient donner lieu à des changements importants quant à la démarche adoptée par les différents pays à l'égard du commerce culturel, compte tenu du fait que les nouvelles technologies transforment la façon dont le contenu culturel est créé et diffusé et comment on l'apprécie. L'attention que le monde porte à l'état des cultures et des langues autochtones a rendu le Canada vulnérable à certaines critiques concernant son modèle de citoyenneté partagée qui n'est pas perçu comme étant tout à fait inclusif. Plus récemment, le débat sur la citoyenneté responsable et sur les possibilités de clivages découlant des croyances religieuses s'est intensifié, au pays et ailleurs, dans le contexte de la sécurité publique et de la lutte contre le terrorisme et a donné lieu à des appels pour l'élaboration d'une approche plus systématique au dialogue entre les cultures.

Patrimoine canadien continue à se pencher sur ces réalités et d'autres encore plus complexes en cherchant à renforcer le modèle canadien; il est confiant que les responsabilités et les secteurs d'activité du Ministère représentent des avoirs publics importants pour les Canadiens et Canadiennes dans un monde transfrontalier, à haute vitesse. La grande majorité des Canadiens et des Canadiennes a manifesté plus d'une fois son appui à l'égard de la radiodiffusion publique et d'autres efforts gouvernementaux visant à assurer l'accès à un patrimoine et à un contenu culturel canadiens diversifiés, y compris aux musées publics et autres lieux destinés aux arts. En effet, 90 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes croient que l'apport de personnes issues de collectivités et de groupes diversifiés enrichit la vie culturelle du pays et que les expériences artistiques sont un précieux moyen de rassembler des êtres de langues et de traditions culturelles différentes. Plus des trois quarts de la population désirent que nos créateurs soient en mesure de vivre et de travailler au Canada tout en connaissant un succès international. Comme le Canada a contribué à façonner un nouveau consensus global sur les droits de la personne, la diversité culturelle et les relations internationale, le Ministère s'est efforcé au cours des dernières années de rapprocher le plus possible les objectifs de ses politiques

et de ses programmes avec les valeurs des citoyens. Par ailleurs, les valeurs et les attitudes en Amérique du Nord n'ont pas cessé de s'opposer sur diverses questions culturelles et sociales pour mettre davantage en relief la cohésion et la créativité canadiennes, ces deux fondements que le Ministère est en mesure de solidifier.

En reliant les investissements à des résultats précis associés à la créativité et à la cohésion, le Ministère crée une synergie entre ses programmes et ses politiques. Cela signifie que l'organisation peut tirer pleinement avantage de ses ressources tout en assurant une coordination et une complémentarité maximales. Patrimoine canadien a amélioré considérablement sa capacité à examiner le rendement des programmes et l'efficacité des instruments de politiques dans ces domaines, bien qu'il y ait encore beaucoup de progrès à réaliser à cet égard et pour établir des priorités fondées sur des preuves. L'approche intégrée de planification et de reddition de comptes qu'a adoptée le Ministère l'aidera à mieux choisir ses investissements à l'avenir, à faire des dépenses judicieuses et à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une information transparente au sujet des nombreux rôles que joue le gouvernement pour bâtir un Canada créateur où règne la cohésion – un pays où tous les Canadiens et Canadiennes peuvent se retrouver et où figure la diversité de leurs histoires.

PARTIE 2 : ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS PRÉVUS

Le ministère du Patrimoine canadien vise l'atteinte de deux résultats stratégiques, qui comprennent sept activités de programme réalisées grâce à 22 sous-activités, la plupart du temps au niveau du programme ou de l'initiative. De plus, une autre activité de programme – les Services ministériels – comprend huit sous-activités; cette activité de programme est expliquée à la Partie 4, à la rubrique « Autres renseignements ».

La Partie 2 décrit les résultats stratégiques prévus de Patrimoine canadien, ses activités, ses sous-activités et ses sous-sous-activités de programme telles qu'elles figurent dans l'Architecture des activités de programme (AAP) approuvée qui forme la base de la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) du Ministère. Seules les initiatives clés sont mentionnées ici.

Cette nouvelle structure remplace l'ancien Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) qui comprenait trois secteurs d'activité (Développement culturel et Patrimoine, Identité canadienne et Gestion intégrée). Notre nouvelle structure réunit les quatre objectifs stratégiques antérieurs dont on a fait mention dans les *Rapports sur les plans et les priorités* et les *Rapports sur le rendement* précédents.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 : LES CANADIENS ET CANADIENNES EXPRIMENT LEURS EXPÉRIENCES CULTURELLES DIVERSIFIÉES ET LES PARTAGENT ENTRE EUX ET AVEC LE MONDE

Le résultat stratégique 1 est atteint au moyen de quatre activités de programme :

- Création de contenu canadien et excellence des performances;
- Viabilité de l'expression culturelle et participation;
- Préservation du patrimoine canadien;
- Accès et participation à la vie culturelle du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars) :

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
747,0	881,0	675,2	642,8

Ressources humaines :

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 1 333	ETP 1 373	ETP 1 331	ETP 1 331

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Description : La culture s'exprime à travers la création d'œuvres et de spectacles. Patrimoine canadien contribue à assurer un milieu propice à cette création, où les créateurs sont rémunérés, de façon appropriée, pour leur travail qui reflète la dualité linguistique et la riche diversité de notre pays tout en atteignant des niveaux d'excellence démontrables. Un tel milieu n'est pas un acquis. Plus précisément, l'exiguïté relative et la segmentation du marché culturel canadien, conjuguées à son ouverture traditionnelle aux produits culturels étrangers, représentent un défi important pour nos créateurs. Même si les artistes professionnels et les athlètes de haut niveau visent naturellement l'excellence, l'atteinte de cet objectif requiert une structure de soutien suffisante à tous les niveaux de développement de la culture et du sport, au pays comme à l'étranger. Le ministère du Patrimoine canadien met tout en œuvre pour permettre aux créateurs de s'exprimer et aux athlètes de s'accomplir en appuyant les structures et les industries culturelles nécessaires à la réalisation d'œuvres de qualité et de performances de haut niveau.

Structure

<u>Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances</u>	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
<p>1.1 Arts et industries culturelles Cette sous-activité de programme fournit des politiques et programmes qui encouragent et protègent l'excellence de l'expression culturelle canadienne, dans toute sa diversité, grâce au soutien accordé aux créateurs, artistes, entrepreneurs et organismes.</p>	<p>1.1.1 Fonds canadien de télévision 1.1.2 Fonds de la musique du Canada : élaboration de contenu 1.1.3 Édition du livre : élaboration de contenu 1.1.4 Fonds du Canada pour les magazines : élaboration de contenu 1.1.5 Nouveaux médias : élaboration de contenu</p>
<p>1.2 Sport Cette sous-activité de programme permet au Ministère d'accroître les chances offertes aux Canadiens et aux Canadiennes de participer au sport et d'y exceller, en collaboration avec la communauté sportive et les 13 gouvernements des provinces et territoires qui ont souscrit à la Politique canadienne du sport. Les programmes sont conçus pour accroître les performances sportives du Canada au plus haut niveau sur la scène internationale. Les subventions et contributions permettent</p>	<p>1.2.1 Aide aux athlètes 1.2.2 Soutien au sport et accueil</p>

d'obtenir un soutien financier direct, des entraîneurs professionnels, du personnel de soutien, des installations, un entraînement de qualité et des occasions de compétition.	
--	--

Résultats prévus

- Un contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit pour les marchés nationaux et internationaux;
- Les Canadiens excellent à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la culture et du sport.

Cette activité de programme est liée aux priorités suivantes :

- **Radiodiffusion : Regards vers l'avenir;**
- **Une politique audiovisuelle conçue pour le XXIème siècle;**
- **Faciliter le passage à l'économie numérique;**
- **Créer le Canada ensemble;**
- **Le développement du sport;**
- **Les Jeux d'hiver de 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne.**

Activité de programme 1 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
320,2	347,8	205,9	173,1

Activité de programme 1 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 268	ETP 219	ETP 226	ETP 226

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Sous activité de programme : Arts et industries culturelles (1.1)

Initiative clé : Une politique audiovisuelle pour le 21ème siècle

Cette initiative comprend deux éléments :

- A) Radiodiffusion : Regards vers l'avenir (La réponse du gouvernement du Canada à *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*; et
- B) Film, vidéo et enregistrement sonore : Nouveaux défis, nouvelles opportunités.

A) Radiodiffusion : Regards vers l'avenir (Réponse du gouvernement du Canada à *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*)

Description : De récentes initiatives et études stratégiques, y compris le rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le*

deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne, ont recommandé d'apporter des changements importants aux politiques, programmes et institutions du secteur de la radiodiffusion dans un contexte qui se caractérise par une évolution technologique rapide, la mondialisation, la convergence et la diversité sociodémographique
<http://www.parl.gc.ca/InfocomDoc/37/2/HERI/Studies/Reports/herirp02/herirp02-f.pdf>.

Les auteurs de *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* ont demandé au gouvernement de mettre en place 97 recommandations touchant diverses questions dont :

- La gouvernance du Fonds canadien de télévision;
- Le financement et la responsabilisation de la Société Radio-Canada;
- La centralisation de la certification du contenu canadien au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens;
- Les problèmes associés à la production et à l'exécution de la programmation télévisuelle locale et régionale;
- L'environnement numérique, y compris la demande des consommateurs d'avoir accès à un plus vaste choix (p. ex., des services de télévision dans une troisième langue);
- L'harmonisation des mandats de diverses institutions fédérales s'occupant du secteur audiovisuel.

La réponse du gouvernement, due pour le 4 avril 2005, ouvrira la voie aux mesures à prendre en priorité dans le secteur de la radiodiffusion canadienne.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Radiodiffusion : Regards vers l'avenir.**

Résultat prévu

- L'orientation que prendra le gouvernement dans sa réponse à *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* accroîtra la capacité du secteur de la radiodiffusion à s'adapter aux nouvelles technologies, améliorera la gouvernance du système canadien de radiodiffusion et assurera l'accès des Canadiens à des émissions de télévision typiquement canadiennes de grande qualité.

Indicateur de rendement

- Le nombre d'heures de nouvelle programmation canadienne conçue et produite grâce à l'appui du Fonds canadien de télévision, selon la langue (anglais, français, et les langues autochtones), la région et le genre.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Dépôt de la réponse d'ici le 4 avril 2005;
- Détermination des initiatives clés à mettre en œuvre au cours des années 1, 2 et 3;

- Élaboration d'une approche pour la mise en œuvre des initiatives à court terme à la suite de la réponse;
- Début de la mise en œuvre des initiatives à court terme.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Terminer les initiatives à court terme et commencer à mettre en œuvre les initiatives à moyen terme.

B) Film, vidéo et enregistrement sonore : Nouveaux défis, nouvelles opportunités

Description : Tout comme dans l'industrie de la radiodiffusion, de récentes études et initiatives stratégiques ont recommandé que des changements soient apportés aux politiques, programmes et institutions liés au film, à la vidéo et à l'enregistrement sonore dans un contexte qui se caractérise par une évolution technologique rapide, la mondialisation, la convergence et la diversité sociodémographique.

Le secteur canadien du film et de la vidéo en particulier fait face à des défis considérables auxquels le cadre de politique doit répondre :

- L'atteinte d'auditoires plus vastes en ce qui concerne les longs métrages canadiens anglais;
- Les effets négatifs d'un dollar canadien fort sur la capacité d'exportation et les tournages de films étrangers au Canada;
- L'accès limité au capital international, facteur crucial pour la croissance nationale de l'industrie;
- L'avènement du cinéma numérique et de la distribution de films par satellite dans les salles de cinéma.

Cette initiative clé comprend les activités suivantes visant la production de contenu audiovisuel :

- Examiner la politique de coproduction qui soutient les nombreux traités internationaux signés par le Canada et clarifier l'objet de la politique de coproduction pour le secteur audiovisuel au Canada. (Pour plus d'information, voir la sous-sous-activité de programme 2.4.5, Examen de la politique de coproduction audiovisuelle);
- Procéder à une évaluation complète de la Politique canadienne du long métrage (élaborée en 2000). Les Canadiens, y compris les intervenants du secteur, seront consultés. L'un des principaux défis est de faire en sorte que les longs métrages canadiens en anglais soient vus par les Canadiens;
- En collaboration avec Finances Canada, évaluer l'efficacité et les avantages du Programme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne aux fins de la production de contenu canadien.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Une politique audiovisuelle conçue pour le XXI^{ème} siècle.**

Résultat prévu

- La modernisation des instruments de la politique audiovisuelle canadienne aboutit à une augmentation du contenu canadien, à la capacité accrue du secteur du film de s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouvelles réalités, et à un meilleur accès des Canadiens à une expression culturelle diversifiée.

Indicateurs de rendement

- Les indicateurs de rendement sont en voie d'élaboration.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Terminer l'examen de la politique de coproduction;
- Terminer l'évaluation sommative de la Politique canadienne du long métrage;
- Terminer l'évaluation du Programme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre de la réponse de la gestion aux évaluations de la Politique canadienne du long métrage et du Programme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Sous activité de programme : Arts et industries culturelles (1.1)

Initiative clé : Faciliter le passage à l'économie numérique – Réforme du droit d'auteur et contenu culturel dans Internet

Description : Le gouvernement continue à faciliter le passage du secteur culturel à l'économie numérique au profit des collectivités canadiennes. Il est important qu'une voix canadienne forte se fasse entendre dans Internet car l'usage d'Internet au Canada et dans le monde entier a beaucoup augmenté. L'évolution rapide des technologies signifie que les mécanismes de soutien doivent rester pertinents.

Une réforme continue du droit d'auteur reste nécessaire pour relever les défis suivants :

- Les pressions internationales (p. ex. les traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle);
- L'évolution technologique (p. ex. les nouveaux systèmes de distribution des produits culturels ;
- Les défis liés au marché (p. ex. l'élaboration de nouveaux modèles d'entreprise);
- Les récentes décisions judiciaires telles que la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) contre l'Association canadienne des fournisseurs d'Internet (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/neuf-new/recent_f.cfm) et la Société canadienne de perception de la copie privée contre la Canadian Storage Media Alliance et coll. (http://www.pch-gc-ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/neuf-new/private_f.cfm).

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Faciliter le passage à l'économie numérique.**

Les activités à entreprendre au cours de la période de planification actuelle sont les suivantes:

- Réforme du droit d'auteur : Conformément à l'article 92 de la *Loi sur le droit d'auteur*, le gouvernement déposait au Parlement le 2 octobre 2002 un rapport intitulé : *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur* (<http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incrp-prda.nsf/fr/rp00863f.html>). Ce rapport présente une évaluation complète des questions non résolues touchant le droit d'auteur, de même qu'un programme de réforme législative à court, à moyen et à long termes. Il a été soumis au Comité permanent du Patrimoine canadien pour qu'il y donne suite. Le Ministère, en collaboration avec Industrie Canada, travaille actuellement à l'élaboration de modifications législatives afin de réaliser le programme de réforme à court terme;
- Contenu culturel dans Internet : le programme *Culture canadienne en ligne* soutient la création de produits culturels numériques interactifs surtout destinés à Internet. Ce contenu permet aux Canadiens et aux Canadiennes, peu importe où ils habitent, de disposer de nombreux choix dans ce nouveau champ culturel (http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/index_f.cfm).

Résultats prévus

- Un contenu électronique canadien perfectionné est produit aux fins des réseaux numériques.
- La *Loi sur le droit d'auteur* reste pertinente dans le contexte d'une évolution rapide.

Indicateurs de rendement

- Le nombre de produits de nouveaux médias créés avec l'appui du gouvernement du Canada;
- Le nombre de visites sur les sites Web et le nombre de projets réalisés.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Dépôt au Parlement de l'ensemble de mesures législatives et début de la mise en œuvre des modifications à court et à moyen termes de la *Loi sur le droit d'auteur*;
- Efforts concertés des intervenants clés en vue de promouvoir les questions liées au droit d'auteur et de sensibiliser la population à l'importance de ce droit;
- Évaluation du *Fonds des nouveaux médias du Canada* (http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/progs/media_f.cfm);

- Terminer le projet pilote du *Fonds de la Passerelle* (http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/progs/gateway_f.cfm) qui visait les communautés autochtones ou de diverses cultures;
- Appel de propositions du *Fonds des partenariats* (http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/progs/part_f.cfm) à l'intention des organisations disposant de collections contemporaines tenant compte des perspectives des communautés ethnoculturelles et autochtones.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Évaluation du succès du *Fonds des partenariats* et du *Fonds de la Passerelle*;
- Réforme continue de la *Loi canadienne sur le droit d'auteur* pour tenir compte des questions à moyen et à long termes.

Lien Web

Processus de réforme du droit d'auteur

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/reform/index_f.cfm.

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Sous activité de programme : Arts et industries culturelles (1.1).

Initiative clé : Créer le Canada ensemble

Annoncée pour la première fois en 2001, une série de programmes relatifs aux arts et à la culture connue sous le nom de *Un avenir en art*, marqua le début d'un investissement de plus de 500 millions de dollars s'étalant sur une période de trois ans. Cet investissement avait été prolongé en 2004-2005. Dans son Budget de 2005, le Gouvernement a confirmé le financement d'un ensemble de programmes relatifs aux arts et à la culture pour un montant total de 860 millions de dollars pendant une période de cinq ans, de 2005-06 à 2009-10. C'est le plus important investissement jamais fait par le gouvernement du Canada dans le domaine des arts et de la culture. .

(<http://www.pch.gc.ca/special/unavenirenart/fr-intro.html>)

Cet ensemble de programmes relatifs aux arts et à la culture inclut à la fois de nouveaux programmes et des programmes améliorés qui soutiennent les arts et la culture au Canada. Ces investissements visent à apporter une aide stratégique aux arts, à l'édition, à l'enregistrement sonore, à l'exportation des produits culturels et au renforcement de la présence culturelle canadienne dans Internet. Un objectif clé consiste à renforcer le secteur et à améliorer l'accès aux arts et à la culture pour tous les Canadiens et Canadiennes.

L'ensemble de programmes relatifs aux arts et à la culture vise tous les aspects de la culture dans nos collectivités : encourager l'excellence chez nos artistes, promouvoir l'art et le patrimoine dans la population canadienne et donner au secteur culturel les moyens de prospérer au XXI^e siècle. Grâce à un équilibre stratégique entre de nouveaux programmes et des investissements accrus dans les instruments existants, cet ensemble de programmes a appuyé les artistes, les créateurs et les organismes canadiens; il a permis

d'accroître la diversité de l'expression culturelle, d'améliorer l'accès aux produits culturels canadiens et de favoriser la viabilité du secteur culturel.

Cet ensemble de programmes relatifs aux arts et à la culture a reçu l'appui total de tous les ordres de gouvernement, des artistes et du secteur culturel, dans l'ensemble du Canada. Les conclusions des évaluations formatives indiquent que les programmes sont pertinents, bien conçus, appréciés des clients et aptes à offrir des résultats favorables aux Canadiens et aux Canadiennes. Beaucoup de progrès importants ont été réalisés pour assurer l'autonomie du secteur et l'existence de bonnes pratiques de gestion.

Avec ce nouvel engagement du Gouvernement pour les cinq prochaines années, le défi est maintenant de s'assurer que ces investissements continuent d'atteindre des résultats pour les Canadiens en leur donnant l'occasion de partager diverses expériences culturelles entre eux et avec le monde.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Créer le Canada ensemble.**

Résultat prévu

- Les programmes qui font partie de la série de programmes relatifs aux arts et à la culture continuent d'offrir des résultats aux Canadiens dans la mesure où ils accroissent l'accès à une expression culturelle diversifiée et améliorent la viabilité du secteur culturel au Canada.

Indicateurs de rendement

- À ce jour, les résultats du programme indiquent une tendance positive (p. ex., le nombre de collectivités qui accueillent des festivals et des activités artistiques soutenus par le gouvernement du Canada; le nombre de visites à des sites Web qui mettent en valeur un nouveau contenu canadien créé grâce à l'appui du gouvernement du Canada; le nombre de nouvelles activités musicales canadiennes financées; le nombre de livres d'auteurs canadiens publiés au Canada).

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Les conditions des programmes faisant partie de la série de programmes relatifs aux arts et à la culture sont renouvelées. La réponse de la gestion aux évaluations formatives est mise en application, là où cela s'applique.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Les évaluations sommatives de la plupart des éléments des programmes sont effectuées;
- On rédige les rapports des évaluations sommatives;
- Les programmes de la série de programmes relatifs aux arts et à la culture se poursuivent;
- La réponse de la gestion aux évaluations sommatives est mise en application.

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Sous-activité de programme : Sport (1.2)

Sous-sous-activité de programme : Soutien au sport et accueil (1.2.2)

Afin d'appuyer les piliers suivants de la Politique canadienne du sport, - capacité accrue et excellence -, de même que l'atteinte des objectifs énoncés dans la *Loi sur l'activité physique et le sport* et la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, le Ministère élaborera les quatre grandes initiatives indiquées ci-dessous .

Initiative clé : Renforcer le leadership sportif

Description : L'objectif consiste à accroître l'ensemble des entraîneurs et des dirigeants canadiens qualifiés et d'accélérer la mise en œuvre du programme d'éducation et de formation axé sur les compétences destiné aux entraîneurs dans les deux langues officielles. Le Ministère travaille en collaboration avec des partenaires du système sportif, y compris les provinces et les territoires en vue de :

- Faire progresser la formation des entraîneurs et des dirigeants par l'élaboration de normes supérieures en matière de compétences liées à l'entraînement;
- Améliorer les conditions de travail des entraîneurs rémunérés en mettant en place une nouvelle structure de gouvernance qui facilite la prestation de la formation des entraîneurs au Canada;
- Assurer un appui aux bénévoles.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Le développement du sport.**

Résultat prévu

- Une nouvelle structure de gouvernance de l'entraînement est mise en œuvre.

Indicateurs de rendement

- Nombre d'entraîneurs agréés;
- Nombre d'organismes nationaux de sport (ONS) qui ont terminé le programme d'éducation et de formation axé sur les compétences ou qui en mettent un au point;
- Pourcentage des entraîneurs employés par les ONS qui ont atteint le niveau 4/5.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Le nouvel accord sur le mandat de gouvernance des entraîneurs est signé par les ministres responsables du sport des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ;
- Le passage de l'ancienne structure à une nouvelle organisation en vue d'assurer la formation des entraîneurs est effectué;
- Une certification en entraînement, fondée sur le modèle d'éducation et de formation axé sur les compétences, est élaborée et mise en application rapidement ;
- L'appui accordé aux entraîneurs rémunérés et à leurs conditions de travail est amélioré.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Un appui continu est donné à l'élaboration et à la prestation du programme d'éducation et de formation des entraîneurs;
- L'élaboration du programme d'éducation et de formation axé sur les compétences, qui sera offert dans l'ensemble du pays, est accélérée.
- Un soutien continu est apporté aux entraîneurs rémunérés et à leurs conditions de travail.

Initiative clé : Maximiser les avantages de l'accueil

Description : Le Ministère continuera à mettre au point une approche stratégique à long terme visant à accueillir de grandes manifestations sportives internationales comme moyen de renforcer les capacités, l'excellence et la participation par la mise en application du Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada. La Stratégie d'accueil constitue un processus de prises de décision intégré pour les investissements gouvernementaux lors de l'accueil de manifestations sportives internationales. Elle fera de l'accueil un élément clé du renforcement des capacités au sein du système sportif, maximisera les avantages économiques et les retombées pour les collectivités et fera la promotion des valeurs et de la culture canadiennes.

Pour atteindre ses objectifs, la Stratégie d'accueil exige la mise en place d'un processus fédéral-provincial-territorial planifié et coordonné afin de déterminer les manifestations sportives internationales que les divers ordres de gouvernement pourraient soutenir.

Cette initiative soutient les priorités suivantes :

- **Le développement du sport;**
- **Les Jeux d'hiver de 2010 : Se préparer à l'olympiade canadienne.**

Résultat prévu

- Possibilité de poser la candidature du Canada à des manifestations sportives internationales et de les accueillir au Canada.

Indicateurs de rendement

- Nombre et type de manifestations financées par Sport Canada;
- Nombre d'athlètes, d'entraîneurs et de bénévoles canadiens qui participent à des manifestations sportives subventionnées tenues au Canada.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Harmonisation de la Politique d'accueil de manifestations sportives internationales du gouvernement fédéral avec les objectifs de la Stratégie d'accueil;
- Création du Groupe de coordination des manifestations sportives internationales (GCMSI). Le GCMSI sera composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui se serviront de la Stratégie d'accueil pour

déterminer les manifestations sportives éligibles à l'aide des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Le GCMSI sera pleinement opérationnel;
- L'harmonisation du Programme d'accueil avec la Politique d'accueil révisée sera terminée.

Initiative clé : Fournir un appui stratégique au sport de haut niveau

Programmes et promotion du développement de sports solides sur le plan technique

Description : Le Ministère mettra en œuvre la Stratégie d'excellence sportive afin de fournir un soutien stratégique aux sports de haut niveau par l'entremise du travail du Comité provisoire d'examen du sport canadien. Il élaborera et mettra en place des modèles de développement à long terme des athlètes. Ces modèles pourront être de nature générale ou porter sur un sport particulier.

Le Comité provisoire d'examen du sport canadien, composé d'experts techniques provenant de la communauté sportive canadienne et des représentants des gouvernements, formulera des recommandations au Ministère et à d'autres partenaires canadiens de financement afin que les contributions soient affectées aux sports qui offrent le plus de possibilités de connaître un succès international aux futurs Jeux olympiques et paralympiques. Cette approche de collaboration entre les partenaires des systèmes sportifs et divers autres intervenants vise à bien cibler le financement.

L'élaboration et la mise en application de modèles de développement à long terme des athlètes, axés sur des sports particuliers, exigeront la participation et l'adhésion des divers ordres de gouvernement et des organisations sportives à l'échelle locale, provinciale, territoriale et nationale.

Résultat prévu

- Obtention systématique de médailles par les athlètes canadiens à l'occasion de Jeux olympiques et paralympiques et de Championnats du monde.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Le développement du sport.**

Indicateurs de rendement

- Nombre de médailles et nombre d'athlètes ou d'équipes du Canada qui se classent dans les 8 ou les 16 premiers à l'occasion de Jeux olympiques et paralympiques et de Championnats du monde.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Le Comité provisoire d'examen du sport canadien est mis en place ;
- Les recommandations du Comité et les décisions relatives au versement des fonds consacrés à l'excellence dans les sports ciblés sont examinées ;
- Le modèle générique de développement à long terme des athlètes est terminé et l'élaboration de modèles pour certains sports particuliers est amorcée.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Suivi et établissement de rapports sur les plans relatifs aux sports de haut niveau et sur la réalisation des objectifs de rendement;
- Examen de l'efficacité du Comité provisoire et mise en place d'un mécanisme permanent;
- Promotion de principes de développement des athlètes à long terme;
- Poursuite de l'élaboration et de la mise en application de modèles pour certains sports.

Initiative clé : Harmoniser le système sportif canadien

Description : Le ministère du Patrimoine canadien a travaillé en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires afin d'élaborer la Politique canadienne du sport et les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* et, à l'heure actuelle, il procède avec eux à l'évaluation de la Politique canadienne du sport. Cela leur donnera un outil de gestion afin d'évaluer les progrès collectifs dans la mise en œuvre de la Politique et d'établir les priorités de collaboration dans le domaine du sport pour les périodes de 2006 à 2009 et 2010 à 2012.

Cette tâche complexe pose des défis. Les gouvernements devront déployer des efforts considérables afin d'élaborer un cadre comportant suffisamment de détails pour être utile et engager les divers ordres de gouvernements à développer le sport de manière concertée. La participation de la communauté sportive à cet exercice est nécessaire si on veut maximiser l'objectif d'harmoniser les efforts des nombreux intervenants à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, qui font partie du secteur du sport.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Le développement du sport.**

Résultat prévu

- Une collaboration accrue entre les différents partenaires du système sportif et des liens plus efficaces entre les initiatives afin d'atteindre les objectifs.

Indicateur de rendement

- Nombre d'initiatives de collaboration au niveau des politiques et des programmes mises en œuvre par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Entente sur le plan d'action concerté de cinq ans.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en application du plan d'action concerté;
- Présentation d'un rapport sur le plan d'action concerté.

Liens Web

Programme d'aide aux athlètes

http://www.pch.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

Grands Jeux multisports internationaux

http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/accueil-host/index_f.cfm

Jeux du Canada

<http://www.pch.gc.ca/progs/sc/>

Jeux autochtones de l'Amérique du Nord

<http://www.pch.gc.ca/progs/sc/>

Jeux d'hiver de l'Arctique

http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/accueil-host/index_f.cfm

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Description : La vie culturelle dépend de l'existence d'un réseau complexe : institutions, organismes sans but lucratif, sociétés, bénévoles, professionnels et publics. Comme tout écosystème, la vie culturelle s'épanouit dans le milieu qui la nourrit. Elle doit s'adapter et se renouveler. Ce réseau solide repose sur le dévouement, l'expérience et le talent de ses membres. Cependant certains maillons de la chaîne sont vulnérables au mouvement des investissements, aux déficiences du marché, à la concurrence étrangère, aux changements technologiques, aux contraintes de la main-d'œuvre, ainsi qu'aux règles et accords commerciaux internationaux. Le ministère du Patrimoine canadien favorise la viabilité de cet écosystème culturel en aidant les organismes et les gens à accroître leur capacité à attirer les investissements, à mettre sur pied un régime efficace de protection des droits d'auteur, à s'enraciner davantage dans leurs collectivités, à profiter des occasions qui se présentent sur la scène internationale, à optimiser leur gestion et à créer de forts partenariats. Les activités sont axées sur les fronts national et international dans le domaine des arts, de la culture, du patrimoine et du sport.

Structure

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
2.1 Arts et industries culturelles	2.1.1 Soutien du secteur des arts 2.1.2 Secteur du film et de la vidéo : renforcement des capacités 2.1.3 Fonds de la musique du Canada : renforcement des capacités 2.1.4 Édition du livre : développement de l'industrie 2.1.5 Fonds du Canada pour les magazines : développement de l'industrie 2.1.6 Nouveaux médias : développement du secteur 2.1.7 Examen des investissements dans le secteur culturel
2.2 Patrimoine	2.2.1 Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) 2.2.2 Soutien des organismes et des institutions voués au patrimoine
2.3 Sport	2.3.1 Jeux du Canada 2.3.2 Grands Jeux multisports 2.3.3 Vancouver 2010
2.4 International	2.4.1 Routes commerciales 2.4.2 TV5 2.4.3 Francophonie internationale 2.4.4 Normalisation internationale 2.4.5 Renforcement des capacités et coopération

Résultat prévu

- Les secteurs de la culture et des sports sont dynamiques et l'expression culturelle des Canadiens et leur participation peuvent se démarquer et rester pertinentes au pays et à l'étranger.

Cette activité de programme est liée aux priorités suivantes :

- **Radiodiffusion : Regards vers l'avenir;**
- **Une politique de l'audiovisuel conçue pour le XXIème siècle;**
- **Faciliter le passage à l'économie numérique;**
- **Créer le Canada ensemble;**
- **La revitalisation du patrimoine du Canada;**
- **La Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques;**
- **Le développement du sport;**
- **Les Jeux de 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne.**

Activité de programme 2 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
178,8	147,0	148,4	148,1

Activité de programme 2 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 523	ETP 563	ETP 533	ETP 533

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation**Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (2.1)****Sous-sous-activité de programme : Soutien du secteur des arts (2.1.1)****Initiative clé : Soutien du secteur des arts**

Description : L'aide versée aux organismes voués aux arts par l'entremise du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* (http://www.pch.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index_f.cfm) et du *Programme national de formation dans le secteur des arts* (http://www.pch.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index_f.cfm) contribue à la viabilité à long terme de ce secteur.

Au Canada, les organismes voués aux arts doivent faire face à de nombreux problèmes d'ordre financier et de stabilité organisationnelle : le besoin d'une gouvernance améliorée; les coûts fixes élevés reliés à la main-d'œuvre, à la production et aux tournées; la grande sensibilité aux facteurs externes dont le ralentissement économique et la relève en gestion et à la direction.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Créer le Canada ensemble.**

Résultats prévus et indicateurs de rendement*Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens*

- **Résultat prévu**
 - Autonomie accrue des organismes voués aux arts et au patrimoine.
- **Indicateurs de rendement**
 - Nombre d'organismes voués aux arts et au patrimoine ayant des pratiques de planification financière et de gestion améliorées.

Programme national de formation dans le secteur des arts

- **Résultat prévu**
 - Des Canadiens et des Canadiennes ayant des antécédents divers se perfectionnent dans des carrières d'artistes et de gestion dans le domaine culturel.
- **Indicateurs de rendement** :

- Pourcentage d'étudiants et de personnel ayant des antécédents culturels et régionaux diversifiés soutenus par le programme;
- Pourcentage de diplômés d'organismes financés qui travaillent comme professionnels dans leurs domaines.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Renouvellement des conditions du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* pour 2005-2006;
- Vérifications menées auprès des bénéficiaires du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* et du *Programme national de formation dans le secteur des arts*.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Renouvellement des conditions du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens*;
- Évaluations sommatives, prestation et modernisation continues des programmes selon les résultats des évaluations.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (2.1)

Initiative clé : Renforcement des capacités dans les industries culturelles

Description : Les initiatives menées dans l'ensemble des industries culturelles – film, vidéo, musique, nouveaux médias et édition – font en sorte que l'expression culturelle canadienne se démarque et reste pertinente au pays et à l'étranger :

- *Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo* (http://www.pch.gc.ca/progs/pnfsfv-ntpfvs/index_f.cfm);
- *Fonds de la musique du Canada* (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fcmus-cmusf/index_f.cfm);
- *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du livre* (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/padie-bpidp/index_f.cfm);
- *Fonds du Canada pour les magazines – développement de l'industrie* (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fcm-cmf/index_f.cfm);
- *Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias et Fonds des réseaux de recherche pour les nouveaux médias* (http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/progs/progs_f.cfm);
- *Examen des investissements dans le secteur culturel* (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/eiic-csir/index_f.cfm)

Les industries culturelles canadiennes doivent faire face à des problèmes complexes liés à leur stabilité financière et organisationnelle, comme par exemple : la pénétration du marché et la distribution limitées; le besoin de s'adapter aux nouvelles technologies; les possibilités réduites de perfectionnement et de développement organisationnel; la relève et la formation.

Les programmes fournissent un soutien stratégique visant à aider les industries culturelles à renforcer leurs capacités et à accroître leur viabilité.

La réglementation portant sur les investissements culturels étrangers offre la possibilité d'obtenir de l'aide d'investisseurs étrangers afin d'assurer une infrastructure culturelle durable à laquelle les Canadiens et Canadiennes peuvent participer à tous les niveaux.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Créer le Canada ensemble.**

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Film et vidéo

- Résultats prévus
 - Tôt dans leur carrière, les producteurs, directeurs et autres créateurs acquièrent de l'expérience dans le domaine de la cinématographie;
 - Des Canadiens talentueux ayant des antécédents régionaux, linguistiques et culturels divers ont accès à une formation de haut niveau.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre d'écoles financées; nombre de films d'étudiants projetés à l'occasion de festivals;
 - Nombre de prix reçus;
 - Pourcentage de diplômés selon la langue, la région, la minorité visible, les antécédents autochtones, etc.
- Résultats prévus
 - Production accrue d'un contenu canadien grâce à une forme stable de financement des entreprises pour les compagnies de production canadienne;
 - Amélioration des capacités du Canada en tant que lieu de choix pour les productions de film et de vidéo.
- Indicateur de rendement
 - Valeur des productions canadiennes portant un visa; montant des crédits d'impôt accordés; etc.

Musique

- Résultat prévu
 - Les associations canadiennes d'enregistrement sonore et les entrepreneurs dans le domaine de la musique démontrent une croissance, une viabilité et une capacité de s'adapter aux nouvelles tendances.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre d'associations membres;

- Recettes des associations; recettes des entreprises financées, ratio capitaux d'emprunts/capitaux propres, ratio d'emprunts à court terme, gains, etc.
- Résultat prévu
 - Les manifestations visant à renforcer la capacité sont bien fréquentées et bien reçues par les compositeurs, paroliers et auteurs de chansons canadiens.
- Indicateurs de rendement
 - Auditoire/taux de participation;
 - Nombre de participants; taux de satisfaction.

Édition (livres et périodiques)

- Résultat prévu
 - Les éditeurs de livres canadiens peuvent livrer une concurrence efficace sur les marchés nationaux et internationaux.
- Indicateurs de rendement
 - Ventes de livres d'auteurs canadiens et de livres publiés au Canada;
 - Revenus et part du marché des éditeurs de livres canadiens;
 - Exportations de livres d'auteurs canadiens et ventes de droits internationaux;
 - Nombre d'éditeurs et de Canadiens qui participent à des foires du livre, des festivals et des salons du livre.
- Résultat prévu
 - Les éditeurs de magazines canadiens peuvent livrer une concurrence efficace sur le marché canadien.
- Indicateurs de rendement
 - Revenus des éditeurs de magazines canadiens;
 - Part de marché des magazines canadiens (revenus, kiosques à journaux et tirage);
 - Nombre de magazines à contenu canadien publiés par des éditeurs canadiens.

Nouveaux médias

- Résultat prévu
 - Création d'un milieu favorable pour le secteur des nouveaux médias au Canada.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre de technologies et d'applications innovatrices que les créateurs de nouveaux médias peuvent utiliser pour produire et gérer un contenu;
 - Nombre d'organismes qui collaborent à des projets de développement et de recherche;
 - Nombre d'initiatives du secteur financées.

Examen des investissements dans le secteur culturel

- Résultat prévu
 - Le Canada tire profit de l'établissement ou de l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes par des investisseurs étrangers qui produisent, exposent, distribuent ou vendent des produits culturels.
- Indicateur de rendement
 - Chiffres globaux sur les principales contributions des investisseurs étrangers dans une année donnée.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Les conditions des programmes pour 2005-2006 sont renouvelées, au besoin;
- Les évaluations sommatives et la vérification des bénéficiaires sont effectuées;
- Les prochaines étapes sont déterminées après l'examen des résultats d'une étude sur les petites et moyennes entreprises du secteur culturel (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/pubs/index_f.cfm).

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- La prestation et la modernisation des programmes se poursuivent selon les résultats des évaluations sommatives.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : Patrimoine (2.2)

Les organismes voués au patrimoine bénéficient de plusieurs programmes qui contribuent à leur viabilité et soutiennent notamment le développement de compétences en affaires, le renouvellement de l'infrastructure, l'emploi chez les jeunes, l'élaboration d'un contenu en ligne et la recherche relative aux nouvelles techniques de préservation. La mesure des résultats et la gestion efficace et efficiente constituent une priorité pour ces programmes.

Une nouvelle orientation de programme du patrimoine est en voie d'élaboration afin de garantir la protection et la revitalisation du patrimoine culturel canadien; elle mettra particulièrement l'accent sur le rôle des musées en tant que gardiens et présentateurs de l'ingénuité et de la créativité qui ont caractérisé le Canada. Les principaux enjeux retenus par le milieu comprennent les collections menacées et le besoin d'attirer à nouveau le public et de renforcer l'effort des bénévoles dont ils dépendent. Au cours de l'exercice 2005-2006, on tiendra des consultations avec la communauté muséale afin de trouver des solutions à ces problèmes.

Cette nouvelle orientation soutient la priorité suivante : **La revitalisation du patrimoine du Canada.**

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : Patrimoine (2.2)

Sous-sous-activité de programme : Réseau canadien d'information sur le patrimoine (2.2.1)

Initiative clé : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Description : Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) s'est donné comme objectifs de promouvoir une présence marquée et visible du contenu culturel canadien dans le monde de l'information en réseau et de faciliter l'accès et l'usage du contenu muséal auprès des publics canadiens et étrangers, d'une manière innovatrice et stimulante, à des fins éducatives et de loisirs. Grâce à ces activités en réseau, le RCIP favorise la mise en valeur de la riche culture du Canada, de son histoire et de son patrimoine, en permettant entre autres à tous les Canadiens et Canadiennes d'apprécier l'ensemble de l'histoire des collectivités.

Fort d'une relation de proximité avec le milieu du patrimoine, qui dure depuis une trentaine d'années, le RCIP est un centre national d'excellence et d'expertise qui aide notamment les organismes sans but lucratif, les professionnels et les bénévoles à trouver des solutions collectives à certains problèmes cruciaux concernant le patrimoine numérique. Le site Web du RCIP (<http://www.chin.gc.ca>) donne accès à des ressources professionnelles, qui mettent notamment l'accent sur les compétences nécessaires pour créer, présenter, gérer et préserver un contenu numérique. Le RCIP est reconnu mondialement pour les normes de documentation muséale qu'il a établies. Ces normes englobent un grand nombre de types de données et de protocoles techniques nécessaires pour échanger de l'information dans un contexte où la distribution est vaste.

L'objectif stratégique actuel du RCIP consiste à passer d'un modèle de diffusion de contenu à une approche de prestation de services qui accroîtra la capacité des spécialistes et bénévoles des musées à constituer un savoir plus solide.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Faciliter le passage à l'économie numérique (Contenu culturel numérique canadien).**

Résultat prévu

- Les professionnels canadiens du patrimoine acquièrent des compétences essentielles pouvant leur permettre de créer, de présenter, de gérer et de préserver le patrimoine numérique à des fins éducatives pour tous les Canadiens.

Indicateurs de rendement

- Statistiques illustrant la capacité accrue des membres du RCIP d'utiliser efficacement les nouvelles technologies dans leurs activités professionnelles.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Élaborer et mettre en application les premières étapes d'une stratégie qui redéfinira les portails du RCIP pour en faire des espaces virtuels plus attrayants.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en application complète de la stratégie des portails du RCIP qui permettra aux usagers d'avoir accès à un plus grand nombre de ressources du Réseau et de travailler sur une plateforme unique dotée de services et d'outils qui favorisent l'interaction.

Lien Web

Réseau canadien d'information sur le patrimoine

<http://www.chin.gc.ca>

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : Patrimoine (2.2)

Sous-sous-activité de programme : Soutien des organismes et des institutions voués au patrimoine (2.2.2)

Initiative clé : Renforcement des capacités

Description : L'aide accordée par l'entremise du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens améliore et renforce la position organisationnelle, administrative et financière des organismes sans but lucratif voués au patrimoine, dans la mesure où cette aide accroît leur viabilité à long terme et leur permet de continuer à promouvoir et à protéger le riche patrimoine du Canada.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les organismes locaux canadiens voués au patrimoine possèdent les compétences nécessaires pour contribuer à leur viabilité au fil du temps.

Indicateurs de rendement

- Nombre d'organismes soutenus afin d'accroître leurs compétences;

- Conséquences de la mise en application des plans élaborés avec l'aide du programme.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Initiative clé : Négociations commerciales internationales

Description : La responsabilité du Ministère visant à assurer la viabilité de l'expression culturelle comprend un rôle actif dans la conduite de la politique commerciale canadienne et la participation à des négociations d'accords commerciaux et d'investissements bilatéraux, régionaux (la Zone de libre-échange des Amériques) (ZLEA) ou multilatéraux (l'Organisation mondiale du commerce) (OMC). Le Ministère a pour rôle de fournir des connaissances spécialisées sur les politiques culturelles canadiennes afin d'aider le Canada à réaliser ses objectifs en matière de politique culturelle dans ces négociations. En ce qui concerne la politique culturelle canadienne, le défi du Ministère consiste à maintenir une souplesse qui tient compte de l'évolution des règles d'investissement et du commerce qui sont de plus en plus complexes lorsqu'il s'agit de les appliquer aux politiques intérieures.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **La Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.**

Résultat prévu

- Représentation efficace de la politique et des intérêts canadiens dans les négociations commerciales.

Jalons de trois ans

- Participer de façon continue aux négociations à l'Organisation mondiale du commerce dans le Cadre du processus de la Zone de libre-échange des Amériques et participer aux initiatives bilatérales;
- Assurer la cohérence entre les obligations commerciales en matière de commerce culturel et la *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Sous-sous-activité de programme : Routes commerciales (2.4.1)

Initiative clé : Routes commerciales

Description : Le programme Routes commerciales du ministère du Patrimoine canadien a été lancé en 2001 dans le cadre de la série de programme relatifs aux arts et à la culture afin de combler une vieille lacune en matière d'aide et d'expertise essentielles à l'exportation et au développement des marchés internationaux. Ce programme est conçu selon un concept commercial unique, à risques partagés, et il est fait sur mesure pour le secteur culturel (<http://pch.gc.ca/routes>).

Le programme Routes commerciales vise à aider ses clients du secteur des arts et de la culture à relever divers défis dans le domaine de l'expansion des entreprises à l'échelle internationale. Ces défis sont les suivants :

- Un petit marché canadien;
- Une expertise sous-développée dans le domaine du développement du commerce international pour un ensemble diversifié de petites et moyennes entreprises dans les secteurs des arts et de la culture;
- Le financement incertain des entreprises faisant du commerce international dans le domaine des arts et de la culture.

Le programme Routes commerciales aide les entrepreneurs culturels à profiter des débouchés internationaux à l'exportation au moyen d'un éventail de services de soutien qui comprend un programme de contributions financières, le soutien à l'information commerciale et les services à la clientèle. Ces services sont offerts à l'administration centrale de Patrimoine canadien dans la région de la capitale nationale et par l'entremise des Centres du commerce international au Canada et des missions canadiennes à l'étranger.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Créer le Canada ensemble.**

Résultat prévu

- Les entrepreneurs canadiens dans le domaine des arts et de la culture reçoivent de l'aide afin qu'ils tirent pleinement avantage des débouchés internationaux.

Indicateurs de rendement

- Sensibilisation et préparation évidentes à l'exportation et connaissance de l'exportation de produits culturels afin d'accroître les activités sur les marchés étrangers pour les bénéficiaires du programme Routes commerciales;
- Nombre de clients qui demandent l'aide du programme Routes commerciales (conseils et appui financier);
- Nombre de demandes de renseignements relatives aux services et produits culturels canadiens;
- Nombre de projets de recherche et de données réalisés et diffusés.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Stabiliser le financement pluriannuel par l'entremise de la série de programmes relatifs aux arts et à la culture ;
- Donner suite aux recommandations de l'évaluation formative du programme de contributions Routes commerciales (http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval2004_f.cfm);
- Assurer la prestation du programme et des services aux clients;
- Finaliser, publier et promouvoir les plans d'action stratégiques d'Équipe commerciale Canada – Produits et services culturels (ECC-PSC) (Site Web d'ECC-PSC : <http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/rc-tr/progs/eccc-ttcc>).

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Assurer la prestation du programme et des services aux clients.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Sous-sous-activité de programme : Francophonie internationale (2.4.3)

Initiative clé : Jeux de la Francophonie, du 7 au 17 décembre 2005, à Niamey (Niger)

Description : Le ministère du Patrimoine canadien est chargé d'organiser, de coordonner et de financer la participation des athlètes et des artistes qui représenteront l'Équipe du Canada (environ 250 personnes) aux Jeux de la Francophonie (<http://www.jeux.francophonie.org>). Les Jeux, qui sont tenus sous les auspices d'un gouvernement, sont les seuls jeux internationaux d'importance où les sports et les activités culturelles sont présentés dans un contexte de compétition comparable. Le Canada se classe au deuxième rang en ce qui concerne l'aide financière qu'il apporte au comité organisateur des Jeux du Niger de 2005.

Ces jeux aux multiples facettes offrent aux athlètes et aux artistes canadiens un lieu exceptionnel pour faire valoir leurs expressions culturelles diversifiées et constituent une occasion de promouvoir nos talents canadiens de niveau mondial dans l'ensemble du monde francophone.

La représentation canadienne aux Jeux est toujours triple : Canada, Canada-Québec et Canada-Nouveau-Brunswick. Il incombe à chacun des gouvernements d'organiser la participation de son équipe. Un travail de coordination est nécessaire dans les domaines suivants : la conception des uniformes pour les cérémonies d'ouverture et les cérémonies de remise des médailles et l'uniformisation de la présentation des produits de communication.

Cette initiative soutient les priorités suivantes :

- **Créer le Canada ensemble;**
- **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires;**
- **Le développement du sport.**

Résultat prévu

- Les artistes et athlètes canadiens mettent en évidence leurs talents par l'entremise d'activités organisées par la Francophonie.

Indicateur de rendement

- Le nombre de membres de l'Équipe du Canada (athlètes, entraîneurs, artistes) aux Jeux de la Francophonie.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Coordination réussie avec les partenaires clés (gouvernements provinciaux, associations sportives, artistes et industries);
- Préparation, coordination et financement de la participation de l'Équipe Canada aux V^{es} Jeux de la Francophonie qui se dérouleront du 7 au 17 décembre 2005 à Niamey, au Niger;
- Des concours sont organisés afin de déterminer ceux qui feront partie de la délégation des artistes de l'Équipe Canada dans les disciplines suivantes : la chanson, la danse d'inspiration traditionnelle, la littérature, la peinture, la sculpture, la photographie et le conte.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- En 2006-2007 et en 2007-2008, il n'y aura aucune activité. La planification reprendra seulement en 2008-2009 pour les prochains Jeux de la Francophonie. (Les ministres responsables de la Francophonie ont désigné le Liban comme hôte des VI^{es} Jeux de la Francophonie, qui auront lieu à Beyrouth en 2009.)

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Sous-sous-activité de programme : Normalisation internationale (2.4.4)

Initiative clé : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques

Description : Depuis 1999, le Canada participe activement à la création d'un instrument international sur la diversité culturelle qui établirait des règles de base claires afin de permettre aux pays de maintenir leurs politiques culturelles et de respecter les règles du système de commerce international tout en s'assurant de conquérir des marchés destinés à l'exportation de biens et de services culturels. Le ministère du Patrimoine canadien continue à collaborer avec Affaires étrangères Canada (AEC) et Commerce international Canada (CIC) et joue un rôle de premier plan en vue de trouver des appuis pour faire approuver la *Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* (<http://portal.unesco.org/culture>).

À l'automne 2004, Patrimoine canadien, en collaboration avec divers partenaires, a élaboré les commentaires du Canada sur l'avant-projet de Convention de l'UNESCO. Ces observations ont servi de base à la position du Canada qui a amorcé des négociations à ce sujet en janvier et février 2005 (http://www.pch.gc.ca/progs/ai-ia/ridp-irpd/11-19-04/index_f.cfm).

L'avant-projet de Convention de l'UNESCO sera examiné à la Conférence générale de cet organisme en octobre 2005. Pour Patrimoine canadien, le pari consiste à convaincre, d'ici octobre 2005, un grand nombre des États membres de l'UNESCO de l'importance d'adopter une Convention qui réalise les objectifs canadiens.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.**

Résultat prévu

- Les accords de normalisation internationale dans le domaine de la culture tiennent compte des intérêts des Canadiens et Canadiennes.

Indicateurs de rendement

- Nombre de consultations auprès de la société civile et des organismes non gouvernementaux (ONG) partenaires;
- Consultations avec les gouvernements des provinces et des territoires;
- Ministère du Patrimoine canadien, organismes et sociétés du portefeuille et autres partenaires du gouvernement du Canada participant au processus;
- Nombre de groupes d'intervention internationaux qui soutiennent les positions canadiennes sur la diversité culturelle;
- Convergence de l'opinion internationale à propos des approches et intérêts canadiens.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Préparation de la position officielle du Canada sur l'avant-projet de Convention en prévision de son examen en octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO;
- Défense des positions et des intérêts canadiens au cours des négociations qui se dérouleront tout au cours de l'année;
- Poursuite des consultations auprès des intervenants qui ont un intérêt dans ces négociations, y compris divers organismes et ministères fédéraux, gouvernements des provinces et des territoires, la société civile et des intervenants de l'industrie;
- Poursuite des interventions à l'échelle nationale et internationale afin de promouvoir une Convention qui réalise les objectifs canadiens en vue de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Poursuite des démarches d'intervention à l'échelle nationale et internationale afin de promouvoir les objectifs du Canada quant à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Sous-sous-activité de programme : Normalisation internationale (2.4.4)

Initiative clé : Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport

Description : Le Canada a exercé un rôle de leader dans la négociation de la *Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport* et a présidé le groupe

consultatif de spécialistes et le groupe d'experts intergouvernementaux. Les négociations ont été complétées en janvier 2005 et, à la suite de discussions au Conseil exécutif de l'UNESCO, la Convention sera soumise à l'approbation de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005. On s'attend à ce que les gouvernements signent la Convention avant la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Turin (Italie), qui se dérouleront en février 2006.

Cette nouvelle Convention contribue à élargir l'engagement et la coopération internationales des gouvernements du monde entier en ce qui concerne le mouvement de lutte contre le dopage. Elle reconnaît également le Code mondial antidopage et l'appui gouvernemental accordé à l'Agence mondiale antidopage.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Le développement du sport.**

Résultat prévu

- Les accords de normalisation internationale dans le domaine du sport tiennent compte des intérêts des Canadiens.

Indicateurs de rendement

- Nombre de consultations avec les partenaires de la société civile et des organismes non gouvernementaux (ONG);
- Consultations avec les gouvernements provinciaux et des territoires;
- Participation de plusieurs partenaires au processus : Ministère du Patrimoine canadien, organismes et sociétés d'État du portefeuille et autres partenaires du gouvernement fédéral.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Soutien de l'Ambassadeur du Canada à l'UNESCO dans le rôle qu'il joue à ce sujet aux réunions du Conseil exécutif de l'UNESCO qui se tiendront en avril 2005;
- Appui accordé en vue de terminer la *Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport*;
- Approbation par le Canada de la *Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport* à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005;
- Ratification par le Canada, tout comme de nombreux autres gouvernements, de la *Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport* avant les Jeux olympiques d'hiver de Turin (Italie), qui se tiendront en février 2006.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre d'un processus permanent de surveillance de la Convention conformément à ce document.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Sous-sous-activité de programme : Renforcement des capacités et coopération (2.4.5)

Initiative clé : Développement international par le sport

Description : Le ministère du Patrimoine canadien continue de soutenir des politiques et programmes qui utilisent le sport comme moyen de développement personnel et social à l'échelle internationale. Au cours des dernières années, le Ministère a pris une part active aux discussions internationales sur cette question. Le développement international par l'entremise de programmes de sport implique l'exportation de l'expertise canadienne dans le domaine du sport – dont l'entraînement et la gestion du sport – et, dans certains cas, la capacité de fournir des exemples de réussites qui peuvent aussi être utilisés au pays, notamment dans les communautés autochtones et auprès des enfants et des jeunes des quartiers défavorisés.

L'Équipe de travail inter-institutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix a publié récemment un rapport intitulé *Le sport au service du développement et de la paix : vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement* qui recommande fortement de mieux intégrer le sport au programme de développement.

Le Canada met actuellement au point des lignes directrices visant à intégrer les initiatives de développement par le sport dans les programmes nationaux et les politiques d'aide à l'étranger. Depuis de nombreuses années, le ministère du Patrimoine canadien, en partenariat avec l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) a piloté et soutenu deux programmes de développement par le sport gérés par les Jeux du Commonwealth Canada (JCC) : le Service canadien de leadership sportif et le Programme de développement du sport du Commonwealth. Le financement à l'appui de ces programmes se poursuivra en 2005-2006. Les Jeux du Commonwealth cherchent à obtenir une contribution supérieure du gouvernement fédéral afin d'accroître la taille et l'envergure du Service canadien de leadership sportif. Le Ministère participera à la préparation de la réponse à cette demande en collaboration avec l'ACDI, d'où proviendraient probablement les fonds.

Le Ministère soutient également des projets de développement dans les pays en développement de la Francophonie par l'entremise de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

Le Ministère devra examiner la manière dont il doit investir ses ressources limitées dans ce domaine afin d'atteindre les meilleurs résultats ou élaborer des stratégies pour obtenir des fonds dédiés supplémentaires.

Cette initiative soutient les priorités suivantes :

- **Le développement du sport;**
- **Les Jeux d'hiver de 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne.**

Résultats prévus

- Le Canada contribue à la réalisation des objectifs internationaux en matière de sport et de culture;
- Les milieux artistiques et du sport au Canada tirent profit des activités de coopération internationale du ministère du Patrimoine canadien.

Indicateurs de rendement

- Nombre de comités présidés par des Canadiens dans diverses organisations intergouvernementales internationales;
- Nombre de demandes de spécialistes canadiens;
- Nombre de Canadiens qui prennent part à des échanges sportifs internationaux à la suite de la conclusion d'un accord bilatéral en matière de sport.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Élaboration d'une stratégie fédérale de développement international par le sport;
- Participation à la première année de travail du Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix;
- Contribution aux Jeux du Commonwealth afin de soutenir le Service canadien de leadership sportif et le Programme de développement du sport du Commonwealth;
- Examen de la possibilité d'élargir le programme du Service canadien de leadership sportif.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Exécution d'initiatives à moyen terme.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Sous-activité de programme : International (2.4)

Sous-sous-activité de programme : Renforcement des capacités et coopération (2.4.5)

Initiative clé : Examen de la politique de coproduction audiovisuelle

Description : Les accords de coproduction audiovisuelle permettent aux producteurs canadiens et aux partenaires étrangers de mettre en commun leurs ressources financières et créatives afin de coproduire des longs métrages et des émissions de télévision. Par conséquent, ces accords augmentent également la diffusion des productions canadiennes au Canada et à l'étranger

(http://www.pch.gc.ca/progs/ai-ia/ridp-irpd/09/index_f.cfm#02).

Au cours des dernières années, la demande accrue provenant de pays qui souhaitent signer des accords de coproduction avec le Canada, de même que l'augmentation du volume et de la valeur commerciale de l'activité de coproduction canadienne ont fait ressortir le besoin de réexaminer la manière dont le gouvernement conclut ses accords de coproduction. L'examen de la politique audiovisuelle poursuit deux objectifs :

premièrement, déterminer si le cadre de coproduction actuel répond aux objectifs du gouvernement et aux besoins de l'industrie canadienne; et deuxièmement, élaborer des indicateurs de rendement pour les accords existants et des critères de sélection des nouveaux partenaires (Voir aussi l'activité de programme 1, Initiatives relatives au film et à la vidéo).

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Une politique de l'audiovisuel conçue pour le XXI^{ème} siècle.**

Résultat prévu

- Les milieux artistiques canadiens tirent profit des activités de coproduction audiovisuelle internationale de Patrimoine canadien.

Indicateurs de rendement

- Pourcentage d'accords de coproduction audiovisuelle toujours en vigueur;
- Nombre de coproductions audiovisuelles réalisées;
- Montant des sommes investies et recettes produites au Canada en raison de projets de coproduction audiovisuelle.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Le Ministère procédera à des consultations avec les représentants de l'industrie. Il complètera le processus de rédaction de la politique de coproduction et s'inspirera des commentaires et suggestions recueillis auprès de ces représentants au cours des consultations pour mettre au point la politique.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Le Ministère utilisera les critères énoncés dans la nouvelle politique pour la sélection des nouveaux partenaires de coproduction;
- À l'aide des indicateurs élaborés dans la politique, le Ministère mesurera le rendement des accords existants.

Activité de programme 3 : La préservation du patrimoine canadien

Description :

L'une des composantes du partage de nos expériences culturelles demeure l'assurance offerte aux Canadiens et aux Canadiennes que leurs récits et leur patrimoine seront préservés pour les générations futures. C'est en préservant le patrimoine du Canada et en le faisant connaître qu'on peut faire comprendre le contexte national. Les récits et les ressources du patrimoine sont des atouts essentiels pour rassembler les gens et attirer les touristes. Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la préservation et la mise en valeur de nos œuvres et de nos pratiques culturelles les plus chères, y compris les œuvres cinématographiques et musicales, les langues autochtones, le patrimoine et les cultures, les artefacts culturels nationaux, les archives et

le patrimoine documentaire imprimé. On a déterminé que la préservation constituerait un enjeu clé de la nouvelle politique muséale.

Structure

Activité de programme 3 : La préservation du patrimoine canadien	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
3.1 Patrimoine	3.1.1 Préservation des longs métrages et accès 3.1.2 Préservation de la musique canadienne et accès 3.1.3 Institut canadien de conservation (ICC)
3.2 Cultures autochtones vivantes	3.2.1 Langues et cultures autochtones 3.2.3 Radiodiffusion autochtone

Résultat prévu

- Le patrimoine diversifié du Canada est préservé.

Cette activité de programme est reliée aux priorités suivantes :

- **Langues et cultures autochtones;**
- **Le développement du sport;**
- **La revitalisation du patrimoine du Canada.**

Activité de programme 3 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
40,9	55,3	54,0	54,1

Activité de programme 3 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 197	ETP 230	ETP 241	ETP 241

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Sous-activité de programme : Patrimoine (3.1)

Sous-sous-activité de programme : Institut canadien de conservation (3.1.3)

Initiative clé : Renforcement des capacités dans le milieu du patrimoine : Institut canadien de conservation

Description : L'Institut canadien de conservation (ICC) est un centre d'excellence national déterminé à préserver le riche patrimoine culturel matériel du Canada et à soutenir les pratiques et institutions vouées à la conservation et au patrimoine au Canada.

Les recherches et services de l'ICC permettent aux institutions qui s'intéressent au patrimoine et aux spécialistes de la conservation de protéger et de traiter les artefacts et les collections dont ils sont responsables et qui racontent l'histoire, de manière concrète, de tous les Canadiens et Canadiennes. L'ICC a pour rôle central de faire des travaux de recherche et de développement, et de faire connaître les résultats de ses recherches aux spécialistes, aux travailleurs et aux bénévoles du milieu du patrimoine dans tout le pays. Une bonne part du travail de l'ICC est axée sur la préservation et la culture matérielle canadienne, y compris les artefacts autochtones, et sur les défis que représente la préservation compte tenu de l'environnement et du climat canadiens. En tant que centre de préservation reconnu pour son excellence dans le monde entier, l'ICC contribue également aux activités internationales entreprises par le Ministère et le gouvernement du Canada par l'entremise de projets internationaux de recherche concertée, de symposiums techniques et d'articles publiés dans des revues scientifiques.

Des travaux de construction sont en cours dans le principal immeuble de l'ICC afin de réaménager les laboratoires et les bureaux pour répondre aux exigences des codes de construction actuels en matière de laboratoires et d'édifices et pour répondre aux questions de santé et de sécurité. La construction a gêné la prestation des services et programmes de l'ICC : on a dû remettre les projets de recherche et de traitement qui nécessitent l'accès aux laboratoires et interrompre les stages. Les fonds destinés au programme ont été réaffectés pour payer une partie des coûts de rénovation.

Une fois les rénovations terminées, l'ICC mettra en place une approche plus ciblée de ses activités de recherche et de développement et d'échange de ses nouvelles connaissances par l'entremise de publications spécialisées, de formation et de prestation de conseils d'experts. L'ICC examinera et élargira également les relations qu'il entretient avec ses clients et ses partenaires dans le domaine de la préservation du patrimoine à l'échelle nationale et internationale.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Le milieu du patrimoine au Canada et à l'étranger a accès aux recherches, aux publications, aux services d'experts et à la formation qu'offre l'Institut canadien de conservation en matière de préservation du patrimoine culturel matériel.

Indicateurs de rendement

- Nombre de fois où l'on fait appel aux connaissances de l'ICC;
- Nombre d'institutions et de particuliers qui demandent des conseils ou reçoivent des services d'experts;
- Pourcentage des personnes qui disent dans les sondages être grandement satisfaites des services d'experts et des possibilités de formation;
- Nombre de projets de recherche en cours;
- Nombre d'articles scientifiques et techniques approuvés par les pairs et publiés.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Réaménagement complet des laboratoires de l'ICC d'ici l'automne 2005;
- Mise en œuvre du Cadre de recherche stratégique de l'ICC;
- Mise en place de mécanismes visant à déterminer les besoins du milieu du patrimoine en matière de conservation au Canada;
- Consultations auprès des communautés autochtones au sujet du *Symposium sur le patrimoine autochtone : Approches traditionnelles et techniques*, qui se tiendra en 2007;
- Amélioration des Bulletins de l'ICC, sources d'information et de conseils essentiels pour le milieu du patrimoine et leur affichage sur le site Web de l'ICC pour assurer un meilleur accès;
- Poursuite des recherches et de la rédaction d'un manuel de gestion de la préservation des collections destiné aux travailleurs et aux bénévoles dans le domaine du patrimoine.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Terminer les rénovations visant à améliorer l'accessibilité de l'immeuble;
- Poursuivre les recherches scientifiques et les activités de traitement et de développement;
- Offrir des services et exécuter des initiatives à moyen terme (p. ex. le Symposium sur le patrimoine autochtone);
- Préciser l'approche de l'ICC en matière de transfert des connaissances.

Liens Web

Institut canadien de conservation

<http://www.cci-icc.gc.ca>

<http://www.preservation.gc.ca>

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Sous-activité de programme : Cultures autochtones vivantes (3.2)

La revitalisation des cultures et des langues autochtones, la compréhension accrue des réalités autochtones et l'élimination des obstacles afin d'accroître la participation des Autochtones à la société et à la vie culturelle canadiennes sont autant d'éléments essentiels pour réussir à accepter le passé et s'acheminer vers un rapport renouvelé et transformé entre les Autochtones et le gouvernement du Canada.

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Sous-activité de programme : Cultures autochtones vivantes (3.2)

Sous-sous-activité de programme : Langues et cultures autochtones (3.2.1)

La langue est la pierre angulaire de l'identité et de la survie culturelles. Les recherches démontrent qu'il y a une forte corrélation entre la revitalisation linguistique et divers facteurs qui influent sur la qualité de la vie, en particulier la situation économique, l'éducation et la santé, y compris le taux de suicide. Comme l'érosion des langues autochtones sous-tend les nombreuses difficultés auxquelles font face les Autochtones,

les programmes autochtones mis en œuvre à Patrimoine canadien sont essentiels au renouvellement de la relation avec les Autochtones.

En 2002, le gouvernement a annoncé qu'il verserait 160 millions de dollars, sur une période de 10 ans, pour soutenir la création et le fonctionnement d'un nouveau Centre des cultures et des langues autochtones afin de mettre en place de nouveaux programmes axés sur des initiatives culturelles et linguistiques communautaires, mener des travaux de recherche et de développement et établir des mécanismes pour partager les connaissances et renforcer les capacités. Les recommandations du *Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones* et l'*Examen complet des programmes fédéraux et cultures autochtones* en 2005 porteront sur la structure opérationnelle, les services et les activités de ce centre qui sera créé en 2006.

Les *Accords de coopération Canada - Territoires sur les langues autochtones* conclus avec les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut ont incité les communautés autochtones du Nord à revitaliser et à protéger leurs diverses langues.

En vue de soutenir les langues autochtones, à l'Expo 2005 qui se déroulera à Aichi (Japon), le ministère du Patrimoine canadien sera l'hôte du *Symposium international sur les langues autochtones* qui permettra à des experts des langues autochtones en voie de disparition de discuter de la situation et des perspectives d'avenir et de formuler des recommandations, d'un point de vue international, afin de revitaliser, de préserver et de promouvoir les langues autochtones.

Cette initiative soutient la priorité suivante: **Langues et cultures autochtones.**

Initiative clé : Revitalisation et préservation des langues autochtones

Résultat prévu

- Les langues et les cultures autochtones sont revitalisées et préservées.

Indicateurs de rendement

- Nombre de projets sur les langues, selon le type, le groupe autochtone et la région géographique;
- Taille et pourcentage du bassin de population dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison est autochtone, ou qui peut parler une langue autochtone (cet indicateur sera mesuré tous les 5 ans).

Jalons de trois ans

Année : 2005-2006

- Accès à des programmes et activités qui revitalisent et préservent les langues autochtones;
- Préparer la réponse aux travaux du *Groupe de travail sur les cultures et les langues autochtones*;
- Mise en application continue des *Accords de coopération Canada-Territoires sur les langues autochtones*.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre de la réponse au *Groupe de travail sur les cultures et les langues autochtones*;
- Mise en application continue des accords territoriaux.

Lien Web

Affaires autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Sous-activité de programme : Cultures autochtones vivantes (3.2)

Sous-sous-activité de programme : Radiodiffusion autochtone (3.2.3)

Initiative clé : Promotion et célébration des cultures autochtones

Description : La reconnaissance, la capacité d'apprécier, la promotion et la célébration des contributions et réalisations autochtones sont autant d'éléments d'importance pour assurer la force et la santé des collectivités. Les événements populaires d'envergure, comme la *Journée nationale des Autochtones*, qui font partie de Canada en fête! mobilisent des millions de Canadiens et de Canadiennes dans tout le pays et offrent des possibilités accrues de se rapprocher des cultures autochtones et d'en apprendre davantage sur l'histoire et les traditions autochtones.

L'appui accordé aux radiodiffuseurs autochtones et du Nord est essentiel à la transmission des cultures, traditions et langues dans les régions éloignées et diversifiées. Le *Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion* et le *Programme de distribution dans le Nord* soutiennent la production et la distribution d'émissions de télévision et de radio dans des sociétés de communication autochtones qui offrent leurs services à quelque 250 000 Autochtones dans plus de 400 collectivités du Nord du Canada.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Langues et cultures autochtones.**

Résultat prévu

- Reconnaissance, capacité d'apprécier, promotion et célébration des réalisations et des contributions des Autochtones.

Indicateurs de rendement

- Nombre et pourcentage des communautés autochtones du Nord qui ont accès aux émissions autochtones par satellite grâce au Réseau de télévision des Autochtones;
- Nombre d'heures de diffusion d'émissions de radio et de télévision originales produites chaque année;
- Nombre et pourcentage d'auditeurs (radio) et de téléspectateurs (télévision) des émissions produites par des radiodiffuseurs dans les communautés visées (cet indicateur sera mesuré tous les 5 ans).

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Accès à des programmes et activités qui soutiennent la production et la distribution d'émissions de télévision et de radio autochtones;
- Célébration de la Journée nationale des Autochtones.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Les réalisations et les contributions des Autochtones sont reconnues, appréciées et célébrées;
- De l'aide est accordée pour acquérir de l'équipement de radiodiffusion modernisé;
- Accès continu aux programmes et activités qui soutiennent la production et la diffusion d'émissions de télévision et de radio autochtones;
- Célébrations de la Journée nationale des Autochtones;
- Nombre d'heures consacrées à l'écoute des émissions de radio et de télévision par semaine (cet indicateur sera mesuré tous les 5 ans).

Liens Web

Affaires autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm

Programmes et services destinés aux organismes voués au patrimoine au Canada

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/cit-ident/patri-herit/index_f.cfm

Musées et galeries

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/cit-ident/mus-gal/index_f.cfm

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Description : Les expériences culturelles reposent sur la participation. Mis à part la participation active au processus de création comme tel, elle peut prendre diverses formes : lire, visiter une exposition, assister à un spectacle, apprendre au moyen d'Internet, écouter la radio, regarder un film ou la télévision, ou aller visiter un musée et un site historique. La participation, sous toutes ses formes, constitue un maillon important de la chaîne permettant une production continue d'œuvres canadiennes, une capacité d'apprécier généralisée et des revenus durables. Le ministère du Patrimoine canadien s'emploie à créer des conditions favorables à l'accès et à la participation du plus grand nombre de gens à diverses expériences culturelles, y compris l'accès et l'échange par l'entremise d'Internet. Il aide à surmonter les difficultés que sont notamment la distance, la taille de la collectivité et la diversité linguistique et ethnoculturelle. Les principaux véhicules utilisés pour susciter la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle sont les activités artistiques, les médias de masse, les sites de patrimoine, les activités et les manifestations liées au patrimoine.

Structure :

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
4.1 Arts et industries culturelles	4.1.1 Les arts dans les collectivités 4.1.2 Édition du livre : Projet de la chaîne d’approvisionnement 4.1.3 Aide à la distribution des publications 4.1.4 Fonds de la musique du Canada : Initiatives collectives
4.2 Patrimoine	4.2.1 Patrimoine culturel canadien en ligne 4.2.2 Expositions et collections 4.2.3 Biens culturels mobiliers 4.2.4 Études canadiennes

Résultat prévu

- Les Canadiens ont accès à un éventail diversifié d’expériences culturelles canadiennes et y participent.

Cette activité de programme soutient les priorités suivantes :

- **Faciliter le passage à l’économie numérique;**
- **Créer le Canada ensemble.**

Activité de programme 4 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
208,8	187,3	186,2	186,8

Activité de programme 4 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 345	ETP 361	ETP 331	ETP 331

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (4.1)

Sous-sous-activité de programme : Les arts dans les collectivités (4.1.1)

Initiative clé : Les arts dans les collectivités

Description : Une série d’initiatives ciblées fait en sorte que les Canadiens et les Canadiennes ont accès à des expériences culturelles dans leurs collectivités et y participent :

- *Présentation des arts Canada* (http://www.pch.gc.ca/progs/pac-apc/index_f.cfm);

- *Espaces culturels Canada* (http://www.pch.gc.ca/progs/pac-apc/index_f.cfm);
- *Capitales culturelles du Canada* (http://www.pch.gc.ca/progs/ccc/index_f.cfm).

La vaste étendue du Canada et sa diversité culturelle, deux de ses caractéristiques marquantes, représentent un défi en ce qui concerne l'accès aux expériences culturelles que l'on peut offrir aux Canadiens et aux Canadiennes. Ces initiatives font en sorte que davantage de Canadiens dans un plus grand nombre de collectivités – urbaines, rurales et éloignées – ont l'occasion de participer à des expériences artistiques diversifiées et d'en bénéficier.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Créer le Canada ensemble.**

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Présentation des arts Canada

- Résultat prévu
 - Les Canadiens ont un accès direct à des expériences artistiques professionnelles diversifiées.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre et diversité des collectivités ayant accès à des spectacles et à d'autres expériences artistiques offertes par des organismes financés;
 - Nombre de Canadiens pouvant assister à des spectacles; nombre et diversité des spectacles.

Espaces culturels Canada

- Résultat prévu
 - Les Canadiens jouissent d'un meilleur accès aux expériences artistiques et liées au patrimoine au Canada; amélioration des capacités matérielles nécessaires pour exprimer sa créativité dans le domaine des arts et du patrimoine, faire des spectacles et présenter des expositions.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre d'installations rénovées ou nouvelles;
 - Amélioration de la qualité et des normes des installations.

Capitales culturelles du Canada

- Résultat prévu
 - Les arts et la culture sont perçus comme des apports importants dans les collectivités canadiennes.
- Indicateurs de rendement

- Nombre de municipalités ayant une politique culturelle ou un plan à cet égard;
- Pourcentage des Canadiens pour qui les arts et la culture font de leurs collectivités un lieu où il fait mieux vivre.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Renouvellement des conditions des programmes *Présentation des arts Canada*, *Espaces culturels Canada* et *Capitales culturelles du Canada* pour 2005-2006;
- Vérification auprès des bénéficiaires.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Évaluations sommatives, prestation continue et modernisation des programmes selon les résultats découlant des évaluations.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (4.1)

Sous-sous-activités de programme : Édition du livre (4.1.2); Aide à la distribution des publications (4.1.3); Fonds de la musique du Canada (4.1.4)

Initiative clé : Accès à divers produits culturels

Diverses initiatives dans le domaine de l'édition et de la musique font en sorte que les Canadiens et Canadiennes ont accès à des produits culturels canadiens :

- *Programme d'aide au développement de l'industrie du livre* –Projet de la chaîne d'approvisionnement
(http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/padie-bpidp/index_f.cfm);
- *Programme d'aide aux publications*
(http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pap/index_f.cfm);
- *Fonds de la musique du Canada* – Initiatives collectives
(http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fcmus-cmusf/fcm-cmf_f.cfm#cip).

Ces programmes offrent un soutien stratégique en vue d'aider les industries culturelles à accroître leur présence – et la distribution de leurs produits – à l'échelle régionale, nationale et internationale. Cette présence, à son tour, assure aux Canadiens et aux Canadiennes un accès accru aux produits culturels canadiens.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Créer le Canada ensemble.**

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Édition

- Résultat prévu
 - Tous les secteurs de l'industrie du livre au Canada participent au Projet de la chaîne d'approvisionnement et mettent à jour la technologie conformément aux priorités établies par l'industrie dans le cadre ce projet.

- Indicateurs de rendement
 - Nombre d'organismes de l'industrie du livre et d'éditeurs qui participent au projet et mettent à jour la technologie de leur chaîne d'approvisionnement;
 - Capacité de l'industrie de l'édition du livre de suivre de près les retours de livres;
 - Niveau des retours et ratios des stocks.
- Résultat prévu
 - Les lecteurs canadiens ont maintenu leur accès au contenu rédactionnel canadien ou l'ont accru.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre d'exemplaires de magazines ou de journaux communautaires canadiens qui sont diffusés aux lecteurs canadiens dans le cadre du *Programme d'aide aux publications*;
 - Nombre d'abonnés à des périodiques canadiens.

Musique

- Résultats prévus
 - Des activités qui regroupent les membres de l'industrie de la musique ont lieu pour promouvoir les artistes et créateurs canadiens et l'échange de connaissances entre les membres;
 - L'industrie accueille bien les activités collectives relatives à la musique.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre d'activités collectives approuvées;
 - Taux de participation du public à ces activités;
 - Nature des exemples de collaboration lors des activités collectives;
 - Cotes d'écoute de spectacles ou activités choisis qui reçoivent des fonds, et sont diffusés à la télévision;
 - Nombre de collections ou d'expositions virtuelles en ligne.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Renouvellement, au besoin, des conditions des programmes pour 2005-2006.
- Évaluations sommatives et vérifications de certains éléments de programme menées auprès des bénéficiaires.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Prestation continue et modernisation des programmes selon les résultats des évaluations sommatives.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Les collections du patrimoine à travers le Canada représentent des atouts d'importance tant pour les collectivités que pour l'ensemble du pays. Elles permettent à une population de plus en plus diversifiée de comprendre les origines et le développement de la société canadienne et de sa créativité; elles offrent également aux nouveaux Canadiens l'occasion de se voir représentés dans les institutions canadiennes. Dans un environnement qui vise à ce que les communautés puissent entrer en concurrence pour attirer chez eux des résidents et des visiteurs, le patrimoine offre des possibilités économiques non négligeables aux collectivités rurales et urbaines. L'utilisation d'Internet pour faire connaître ce riche patrimoine aux Canadiens de tout le pays et au monde entier constitue un élément nouveau d'importance.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Patrimoine culturel canadien en ligne (4.2.1)

Initiative clé : Culture canadienne en ligne

Description : Les initiatives de *Culture canadienne en ligne* font en sorte que les Canadiens et Canadiennes ont accès à des ressources numériques en ligne qui tiennent compte de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de notre histoire dans toute leur diversité.

L'objectif principal de cette initiative est d'accroître l'accessibilité du contenu culturel en ligne. Les programmes réalisés dans le cadre de *Culture canadienne en ligne* servent de pont entre le riche contenu que possèdent des groupes et institutions de tout le Canada et les Canadiens et Canadiennes qui veulent avoir accès à ce contenu et en prendre connaissance.

Étant donné les changements sociaux et l'évolution technologique rapide associés au monde numérique, le ministère du Patrimoine canadien continue de modifier ses programmes de financement pour prendre en compte les nouvelles réalités. À titre d'exemple, les activités de financement dans le cadre de *Culture canadienne en ligne* ont été révisées pour promouvoir l'accès à un contenu culturel en ligne accru, qui représente les collectivités de plus en plus diversifiées du Canada.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Faciliter le passage à l'économie numérique.**

Résultat prévu

- Les Canadiens ont accès à un contenu numérique interactif en ligne qui tient compte de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de notre histoire dans toute leur diversité, et ils participent à l'élaboration de leur contenu.

Indicateurs de rendement

- Nombre de visites sur les sites Web; satisfaction des visiteurs des sites Web et des portails;
- Nombre de collections ou d'expositions virtuelles en ligne.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- S'appuyer sur les efforts déployés en 2004-2005, dans le cadre de *Culture canadienne en ligne*, pour accroître l'accessibilité du contenu culturel réalisé par les collectivités autochtones et ethnoculturelles, et portant sur celles-ci, et pour augmenter l'accès aux collections en ligne que possèdent et présentent les institutions et les organismes culturels municipaux, provinciaux et fédéraux.
- Continuer d'offrir une présence virtuelle en ligne pour donner accès au contenu culturel canadien (initiatives de Culture.ca et du Musée virtuel du Canada).

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Évaluer le succès du *Fonds de la Passerelle*, du *Fonds des partenariats*, du *Fonds Mémoire canadienne*, de Culture.ca et du Musée virtuel du Canada.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Patrimoine culturel canadien en ligne (4.2.1)

Initiative clé : Musée virtuel du Canada

Description : Grâce au Musée virtuel du Canada (MVC), le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) représente un outil puissant qui permet au ministère du Patrimoine canadien de mettre en relief les récits canadiens dans toute leur diversité, de stimuler la participation des Canadiens et des Canadiennes aux activités liées à leur patrimoine et leur engagement à cet égard, et d'enrichir les liens entre les Canadiens de toutes origines.

Le Musée virtuel du Canada (http://www.museevirtuel.ca/Francais/index_flashFT.html) permet au RCIP d'aider les musées canadiens à avoir une présence collective en ligne. Le MVC, que finance le Programme Culture canadienne en ligne (PCCL), permet aux Canadiens et aux Canadiennes d'accéder gratuitement, dans les deux langues officielles, à des expositions et à un contenu patrimonial créés par des musées canadiens.

Par l'entremise du Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada, le RCIP assure l'accès au patrimoine diversifié du Canada en investissant dans l'élaboration du contenu muséal, y compris les expositions, les jeux interactifs et les ressources éducatives. Ce programme offre aux musées l'occasion d'acquérir des compétences durables dans la création de contenus en ligne.

Le Programme Histoires de chez nous complète le Programme d'investissement du MVC; il est conçu pour renforcer la capacité des plus petits musées de mettre au point du contenu numérique pour le Web en les aidant à monter des expositions en ligne sur l'histoire locale. Les productions ainsi créées, qui doivent l'être en partenariat avec la

collectivité, brossent un tableau exceptionnel de l'histoire du Canada, accessible en ligne, et auquel on peut accéder au moyen d'un repère spécial dans le MVC. Ce programme original est très avantageux pour les communautés de l'ensemble du pays, dans la mesure où il favorise les partenariats à l'échelle locale en vue de produire du contenu en ligne pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Au cours du présent cycle d'activités, le RCIP vise à faire progresser l'usage du contenu patrimonial dans le domaine de l'éducation et à accroître l'engagement du public et la participation des Canadiens et des visiteurs de l'étranger. Pour atteindre ces objectifs, il faudra définir le Musée virtuel du Canada comme une tribune publique qui favorise les interactions entre usagers et accroît l'information en ligne sur le patrimoine dans toutes les sphères de la vie en société.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Faciliter le passage à l'économie numérique (Contenu culturel numérique canadien).**

Résultat prévu

- Les Canadiens ont accès à des ressources numériques interactives en ligne qui tiennent compte de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de notre histoire dans toute leur diversité, et participent à l'élaboration de leur contenu.

Indicateurs de rendement

- Niveau d'engagement des Canadiens au sujet de l'utilisation du contenu numérique fourni par le Musée virtuel du Canada;
- Diversité croissante de la production de contenu relatif au patrimoine et son accessibilité pour tous les Canadiens.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- L'accent sera mis sur la création d'un environnement d'apprentissage virtuel où les objets d'apprentissage élaborés par les musées sont accessibles aux enseignants et aux apprenants et adaptés à leurs besoins. Cette initiative positionnera le RCIP dans le monde entier en tant que plateforme expérimentale exceptionnelle pour dispenser l'éducation de l'avenir.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Poursuite de cette initiative et modifications à apporter selon les résultats et les évaluations.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Expositions et collections (4.2.2)

Les recherches nous apprennent que les musées éprouvent de sérieuses difficultés à conserver leur public dans un contexte qui se caractérise par de nouvelles habitudes de loisirs. On observe un déclin important du nombre de visiteurs dans les établissements

depuis le début des années 1990. Le nombre de bénévoles a également diminué. L'un des éléments importants de la nouvelle politique muséale actuellement en cours d'élaboration consistera donc à établir des stratégies pour reconstituer les publics et recruter des bénévoles en permanence.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Expositions et collections (4.2.2)

Initiative clé : Programme d'aide aux musées

Description : Le Programme d'aide aux musées (PAM) assure un soutien au moyen de subventions et de contributions versées aux institutions du patrimoine pour qu'elles montent des expositions, renforcent la gestion de leurs collections, préservent et présentent le patrimoine culturel autochtone.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les Canadiens de toutes les régions du Canada ont accès à des expositions itinérantes et à des collections du patrimoine.

Indicateur de rendement

- Nombre d'expositions présentées.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Expositions et collections (4.2.2)

Initiative clé : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Description : Le Ministère déposera un rapport au Parlement portant sur les cinq premières années de fonctionnement du Programme d'indemnisation conformément aux exigences de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les Canadiens de toutes les régions du Canada ont accès à des expositions itinérantes et à des collections du patrimoine.

Indicateur de rendement

- Indemnisation permettant d'obtenir des primes d'assurance commerciale moins coûteuses.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Expositions et collections (4.2.2)

Initiative clé : Services de transport d'expositions (STE)

Description : Les Services de transport d'expositions assurent le transport sécuritaire, fiable et à température contrôlée d'objets d'arts et de collections de même que des services d'entreposage. Ce service à recouvrement de coûts permet aux Canadiens et aux Canadiennes de nombreuses collectivités de voir et d'apprécier des objets et des œuvres d'art de diverses parties du Canada.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les Canadiens de toutes les régions du Canada ont accès à des expositions itinérantes et à des collections du patrimoine.

Indicateur de rendement

- Pourcentage d'expositions et d'objets du patrimoine transportés sans accident ni dommages.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)

Sous-sous-activité de programme : Biens culturels mobiliers (4.2.3)

Initiative clé : Biens culturels mobiliers

Description : La législation qui sert de cadre à la protection des biens culturels mobiliers a aujourd'hui 28 ans. L'une des principales priorités de l'année sera de la revoir pour assurer la responsabilisation et la gestion du risque et de la moderniser pour tenir compte de nouvelles réalités dont la création de l'Agence des services frontaliers du Canada. Le Ministère continuera également de jouer un rôle actif dans diverses conventions de l'UNESCO qui protègent le patrimoine culturel.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les biens culturels d'importance pour le Canada sont préservés et accessibles dans des collections publiques au profit de tous les Canadiens.

Indicateurs de rendement

- Volume et valeur des biens culturels certifiés qui sont donnés ou vendus aux établissements désignés en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*;
- Nombre d'objets retenus ou rapatriés avec l'aide du programme par rapport aux demandes reçues dans le cadre du programme.

Liens Web

Programme des biens culturels mobiliers : <http://www.pch.gc.ca/progs/mcp-bcm>

Institut canadien de conservation : <http://www.cci-icc.gc.ca>

Études canadiennes : http://www.pch.gc.ca/progs/pec-csp/index_f.cfm

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : LES CANADIENS ET CANADIENNES VIVENT DANS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE FONDÉE SUR LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Le deuxième résultat stratégique sera atteint grâce à trois activités de programme :

- Promotion de la compréhension interculturelle;
- Développement des communautés et renforcement des capacités;
- Participation à la vie communautaire et à la vie en société.

Ressources financières (en millions de dollars) :

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
524,4	599,3	579,6	583,8

Ressources humaines :

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 668	ETP 747	ETP 788	ETP 787

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Description : Profiter des avantages de la diversité canadienne signifie que les Canadiens et les Canadiennes peuvent comprendre et exposer des points de vue au-delà de leurs différences culturelles. Puisque la diversité risque de diviser plutôt que d'unir les citoyens, il faut prendre des mesures mûrement réfléchies pour bâtir, maintenir et adapter un modèle propre au Canada, dont la valeur est reconnue par de nombreuses autres nations. Le ministère du Patrimoine canadien soutient la bonne entente interculturelle en créant des occasions pour les Canadiens et les Canadiennes de partager leurs expériences et d'en apprendre plus sur la culture de leurs concitoyens. Pour ce faire, le Ministère assure la promotion de la dualité linguistique et de l'apprentissage des deux langues officielles du Canada, et soutient des initiatives multiculturelles qui sensibilisent à divers aspects culturels et qui créent des milieux propices au dialogue entre divers groupes et à la réalisation de projets, notamment dans le domaine du sport.

Structure

<u>Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle</u>	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
5.1 Langues officielles	5.1.1 Promotion de la dualité linguistique 5.1.2 Apprentissage de la langue seconde

5.2 Multiculturalisme	
5.3 Sport	

Résultat prévu

- Les Canadiens interagissent dans diverses collectivités et valorisent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.

Cette activité de programme est reliée aux priorités suivantes :

- **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires;**
- **Plan d'action du Canada contre le racisme.**

Activité de programme 5 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
101,1	129,9	135,8	138,4

Activité de programme 5 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP	ETP	ETP	ETP
102	114	120	120

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Sous-activité de programme : Langues officielles (5.1)

Sous-sous-activité de programme : Promotion de la dualité linguistique (5.1.1)

Initiative clé : Appui à divers partenaires pour la mise en œuvre d'activités de mise en valeur de la dualité linguistique au Canada

Description : Le Ministère continuera d'appuyer divers organismes pour mener des activités de mise en valeur de la dualité linguistique et de rapprochement entre Canadiens et Canadiennes selon une nouvelle logique d'investissements adoptée en 2004-2005.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires.**

Résultat prévu

- Une proportion accrue de Canadiens comprennent mieux les avantages de la dualité linguistique, les apprécient davantage, et acceptent les droits des minorités de langue officielle (ce résultat est prévu d'ici une période de 2 à 5 ans).

Indicateurs de rendement

- Proportion de Canadiens qui :
 - comprennent mieux les avantages de la dualité linguistique et les apprécient davantage;
 - acceptent les droits des minorités de langue officielle;

- Comparaison avec les données antérieures.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Le Ministère poursuivra un projet pilote de deux ans amorcé au cours de l'année 2004-2005 avec Bénévoles Canada pour développer des services conseils qui aideront les organismes du secteur bénévole à offrir des services dans les deux langues officielles.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Continuation de l'initiative;
- Amélioration du Programme des langues officielles.

Lien Web

Amélioration du Programme des langues officielles, volet Promotion de la dualité linguistique : http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/mev-pdl_f.cfm

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Sous-activité de programme : Langues officielles (5.1)

Sous-sous-activité de programme : Apprentissage de la langue seconde (5.1.2)

Initiative clé : Renouvellement des mécanismes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), les provinces et les territoires pour appuyer l'enseignement de la langue seconde

Description : Le Ministère poursuivra ses discussions avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et les provinces et territoires pour conclure, en 2005-2006, diverses ententes de collaboration qui permettront d'appuyer l'enseignement du français et de l'anglais, langues secondes officielles, et de poursuivre l'objectif du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles annoncé en mars 2003, soit de doubler d'ici dix ans la proportion de jeunes Canadiens de 15 à 19 ans qui ont une connaissance pratique des deux langues officielles.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires.**

Résultat prévu

- Une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes ont une connaissance pratique des deux langues officielles (ce résultat est prévu d'ici une période de 5 ans).

Indicateur de rendement

- Nombre (annuel) et tendance (5 ans) des inscriptions aux divers programmes de langue seconde.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Négociations des ententes de collaboration avec le CMEC et les gouvernements des provinces et des territoires;
- Mise en œuvre des ententes.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Continuation de la mise en œuvre des ententes de collaboration avec le CMEC et les gouvernements des provinces et des territoires.

Lien Web

Amélioration du Programme des langues officielles

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/mev-als_f.cfm

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Sous-activité de programme : Multiculturalisme (5.2)

Initiative clé : Sensibilisation

Description : Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'est engagé à « [prendre] des mesures pour renforcer la capacité du Canada à lutter contre le racisme, la propagande haineuse et les crimes motivés par la haine » et à « renforcer nos fondations sociales ».

L'incidence potentielle du Programme du multiculturalisme s'inscrit dans un contexte de diversité ethnique, raciale, culturelle et religieuse accrue. La nature du Canada change. Au cours de la dernière décennie, la diversité du Canada s'est intensifiée et, aujourd'hui, plus de 200 groupes ethniques et plus de 60 appartenances religieuses sont représentés au pays. Selon le recensement de 2001, 18,4 p. 100 de la population est née à l'extérieur du Canada. Il s'agit de la proportion la plus importante depuis 70 ans.

Les constatations initiales de l'Enquête sur la diversité ethnique (Statistique Canada, 2003) fournissent des renseignements sur les manifestations de racisme et de discrimination raciale au Canada. Pour remédier à la situation, le Programme du multiculturalisme produit et diffuse du matériel pédagogique. De plus, en collaboration avec des partenaires des secteurs privé et public du milieu de l'éducation et des groupes communautaires, il soutient et organise des événements et des activités visant à combattre le racisme et à renforcer la compréhension interculturelle. Le Programme touche les jeunes par le truchement du Concours national de vidéo *Mettons fin au racisme!* et du Défi Mathieu Da Costa, et le grand public grâce à des initiatives culturelles diversifiées telles que le Mois de l'histoire des Noirs et le Mois du patrimoine asiatique.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Plan d'action du Canada contre le racisme.**

Résultat prévu

- Les Canadiens reconnaissent la nécessité de renforcer la compréhension interculturelle et soutiennent les mesures visant à combattre le racisme.

Indicateurs de rendement

- Niveau de participation aux activités et aux initiatives et évaluation de ces dernières (annuel);
- Données attestant l'existence de partenariats (annuel);
- Opinion publique (cet indicateur sera mesuré à long terme, soit de 5 à 10 ans).

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Outre la poursuite des initiatives déjà en place, le Programme sera axé sur l'enrichissement du contenu éducatif des produits et des initiatives actuels et sur la formation de partenariats dans le but d'élargir le public cible pour entrer en contact avec les jeunes en dehors du système scolaire et des destinataires traditionnels.

Année 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Évaluer et adapter les produits, les initiatives et les partenariats.

Lien Web

Programme du multiculturalisme : www.multiculturalism.pch.gc.ca

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Description : Les communautés autochtones et les communautés de langue officielle jouent un rôle extrêmement important au Canada. Elles forment la trame du tissu social canadien depuis toujours. Lorsqu'elles sont en situation minoritaire, ces communautés sont confrontées à des défis particuliers, car le caractère distinct de leur contribution culturelle est menacé. Le ministère du Patrimoine canadien soutient le développement des organismes autochtones en créant des programmes qui mettent à profit les forces culturelles des Autochtones et qui aident ces communautés et réseaux à être florissants. Patrimoine canadien soutient également l'épanouissement des collectivités de langue officielle en situation minoritaire en favorisant leur participation à différents secteurs de la société et en s'efforçant d'assurer leur vitalité dans toutes les régions du pays.

Structure

<u>Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités</u>	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
6.1 Partenaires autochtones	6.1.1 Organismes autochtones 6.1.2 Réseaux autochtones
6.2. Langues officielles	6.2.1 Vie communautaire 6.2.2 Enseignement dans la langue de la minorité

Résultat prévu

- Vitalité culturelle des communautés de langue officielle, des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des communautés autochtones du Canada.

Cette activité de programme soutient les priorités suivantes :

- **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires;**
- **Langues et cultures autochtones.**

Activité de programme 6 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
237,6	261,5	265,2	266,0

Activité de programme 6 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 151	ETP 162	ETP 171	ETP 171

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Sous-activité de programme : Partenaires autochtones (6.1)

Sous-sous-activité de programme : Organismes autochtones (6.1.1)

Dans le Discours du Trône de février 2004, le gouvernement se fixait comme objectif d'amener les Canadiens et Canadiennes autochtones à participer pleinement à la vie nationale. Le gouvernement s'efforce de créer un pays dans lequel tous les Canadiens peuvent apporter leur contribution et sentir qu'ils font partie du paysage politique, social, économique et culturel. Dans un tel Canada, les Autochtones bénéficieront de partenariats aptes à faire naître la fierté et l'attachement qui rassemblent les citoyens et renforcent la cohésion sociale.

Un *modèle de partenariat autochtone* est en voie d'élaboration. Il assurera une participation plus appropriée des représentants et des experts autochtones dès le début du processus de conception et de renouvellement des politiques et des programmes. Ce modèle aidera à élaborer des politiques et des programmes adaptés aux réalités culturelles dans les domaines suivants : les langues et les cultures; les activités culturelles autochtones contemporaines; la présence accrue des Autochtones dans les industries culturelles; la propriété et l'utilisation des biens culturels; et pour d'autres questions ayant trait au savoir autochtone traditionnel.

Les partenariats noués dans le cadre de l'*Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones* et avec l'*Association nationale des centres d'amitié* permettent

aux organismes autochtones de déterminer les priorités et de contribuer au soutien des communautés autochtones.

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Sous-activité de programme : Partenaires autochtones (6.1)

Sous-sous-activité de programme : Organismes autochtones (6.1.1)

Initiative clé : Création de partenariats

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Langues et cultures autochtones.**

Résultat prévu

- Le gouvernement et les organismes autochtones travaillent de concert pour concrétiser les aspirations et résoudre les problèmes des Autochtones.

Indicateurs de rendement

- Nombre et types de partenariat avec les Autochtones et les organismes autochtones;
- Nombre, pourcentage et types de projet mis en œuvre par les organismes autochtones pour le bénéfice des Autochtones (organismes d'exécution);
- Nombre de clients servis par les organismes autochtones (organismes d'exécution) (annuel);

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Examen des différentes options en matière de prestation de services;
- Mise en œuvre continue des programmes par des organismes d'exécution autochtones.

Année 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en place d'un modèle de partenariat autochtone;
- Mise en œuvre continue des programmes par des organismes d'exécution autochtones.

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Sous-activité de programme : Partenaires autochtones (6.1)

Sous-sous-activité de programme : Réseaux autochtones (6.1.2)

Une relation renouvelée avec les Autochtones ne sera possible que si elle est fondée sur la reconnaissance du caractère unique des cultures autochtones et de l'importance cruciale de cultures fortes et dynamiques pour garantir la qualité de vie des Autochtones et leur participation à la société canadienne.

Un *Comité des directeurs généraux sur les affaires autochtones* sera mis sur pied pour faire mieux connaître les questions autochtones aux organismes du portefeuille du Patrimoine canadien et veiller à ce que les politiques, programmes et protocoles du Ministère et des organismes tiennent compte de la diversité et de l'importance des cultures autochtones du Canada.

Patrimoine canadien s'engage à tirer parti des discussions et des résultats obtenus pour apporter des changements institutionnels au sein du portefeuille du Patrimoine canadien. Le dernier d'une série de trois *Rassemblements nationaux sur les cultures autochtones*, parrainés par la Ministre, sera organisé en 2006 dans le but d'inciter les communautés autochtones de tous les coins du pays à discuter des enjeux clés. De plus, le *Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives* et le *Programme de promotion des femmes autochtones* continueront d'encourager les organismes autochtones représentant les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits à prendre part, à tous les niveaux, au processus décisionnel gouvernemental et à exercer une influence sur ce processus.

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Sous-activité de programme : Partenaires autochtones (6.1)

Sous-sous-activité de programme : Réseaux autochtones (6.1.2)

Initiative clé : Perspectives autochtones

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Langues et cultures autochtones.**

Résultat prévu

- La diversité des points de vue autochtones est judicieusement prise en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement.

Indicateurs de rendement

- Mesure dans laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux consultent les organisations autochtones représentatives et les font participer au processus décisionnel (5 ans);
- Mesure dans laquelle les politiques et les lois du gouvernement tiennent compte des problèmes et des préoccupations des Autochtones.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Tenue du *Rassemblement national sur le savoir autochtone*;
- Création d'un Comité des directeurs généraux sur les affaires autochtones à Patrimoine canadien;
- Contribution au *Programme d'action du Canada pour les questions autochtones*.

Année 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre des priorités stratégiques et des mesures prévues dans le plan d'action du gouvernement concernant les Autochtones;
- Consultation continue des intervenants en ce qui concerne les modifications à apporter aux programmes destinés aux Autochtones;
- Réaction aux suites des *Rassemblements nationaux sur les cultures autochtones*.

Lien Web

Affaires autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Sous-activité de programme : Langues officielles (6.2)

Sous-sous-activité de programme : Vie communautaire (6.2.1)

Initiative clé : Établissement de mécanismes de collaboration et de concertation renouvelés (organismes communautaires, gouvernements provinciaux et territoriaux et certains ministères et organismes fédéraux désignés)

Description : À la suite des consultations menées auprès des communautés minoritaires de langue officielle en 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien mettra à jour son mode de collaboration avec ses partenaires communautaires. Il renouvellera également ses ententes de collaboration fédérale – provinciale - territoriale en matière de services dans la langue de la minorité.

De plus, le Ministère établira son plan d'action visant à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle et à promouvoir les deux langues officielles au Canada tel que le stipule l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il donnera une orientation aux autres ministères et organismes visés pour les aider à établir leur propre plan d'action afin d'élargir et de consolider la participation de diverses instances fédérales au développement des communautés.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires.**

Résultat prévu

- Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont un accès accru à des programmes et services dans leur langue offerts par des organismes communautaires, par les gouvernements provinciaux et territoriaux, par des municipalités et par les ministères et organismes fédéraux (ce résultat est prévu à la fin d'une période de 5ans).

Indicateurs de rendement

- Perception des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire quant aux progrès réalisés dans des domaines prioritaires;
- Données démographiques.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Élaboration d'un nouveau mode de collaboration avec les partenaires communautaires;
- Renouvellement des ententes de collaboration fédérale - provinciales - territoriales en matière de service dans la langue de la minorité;
- Établissement du plan d'action du Ministère sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;
- Nouvelles orientations pour les plans d'action des ministères fédéraux.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre des ententes et du plan d'action ministériel;
- Suivi continu des plans d'action des ministères fédéraux.

Lien Web

Programme de développement des communautés de langue officielle

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/dclo-vc_f.cfm

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Sous-activité de programme : Langues officielles (6.2)

Sous-sous-activité de programme : Enseignement dans la langue de la minorité (6.2.2)

Initiative clé : Renouvellement des mécanismes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), les provinces et les territoires pour appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité

Description : Le Ministère poursuivra ses discussions avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et les provinces et territoires pour conclure, en 2005-2006, des ententes de collaboration qui permettront d'appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité et de poursuivre l'objectif du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles annoncé en mars 2003, soit d'accroître la proportion d'élèves admissibles d'environ 12 p. 100 d'ici dix ans dans les écoles de la minorité.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **La mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et des services en langues officielles minoritaires.**

Résultat prévu

- Les membres des communautés minoritaires de langue officielle ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu (ce résultat est prévu à la fin d'une période de 5 ans).

Indicateur de rendement

- Nombre (annuel) et tendance (5 ans) des inscriptions des élèves admissibles dans le système de la minorité.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Négociations des ententes de collaboration avec le CMEC et les gouvernements des provinces et des territoires;
- Mise en œuvre des ententes.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre des ententes.

Lien Web

Programme de développement des communautés de langue officielle

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/dclo-elm_f.cfm

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Description : Une société inclusive signifie que tous les Canadiens et Canadiennes sentent qu'ils sont partie prenante de leurs collectivités respectives et de leur pays. Dans un pays aussi vaste et aussi diversifié culturellement que le Canada, il est important que le gouvernement travaille à rendre cette vitalité possible et qu'il fournisse un terrain fertile pour que toutes les communautés donnent toute leur mesure. Le ministère du Patrimoine canadien contribue à faire disparaître certains des principaux obstacles à la participation communautaire et civique. Les initiatives d'apprentissage et de sensibilisation permettent aux Canadiens d'en apprendre davantage sur leur pays et sur leur citoyenneté, et elles contribuent à renseigner le reste du monde au sujet du Canada. Le développement de la pratique du sport, le bénévolat et les programmes destinés aux jeunes créent des occasions de participer activement et favorisent cette participation. Ces initiatives nourrissent chez les jeunes un sentiment d'appartenance à un moment de leur vie où ils prennent conscience de leurs responsabilités comme citoyens. Des mesures ciblées aident les communautés ethnoculturelles et autochtones à surmonter les difficultés particulières qui nuisent à leur participation.

Structure

<u>Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société</u>	
Sous-activités de programme	Sous-sous-activités de programme
7.1 Multiculturalisme	
7.2 Communautés autochtones	7.2.1 Jeunes Autochtones 7.2.2 Femmes autochtones
7.3 Participation des citoyens	7.3.1 Initiative canadienne sur le bénévolat 7.3.2 Droits de la personne et contestations judiciaires 7.3.3 Information et recherche sur le

	Canada
7.4 Sport	7.4.1 Développement de la participation au sport 7.4.2 Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 7.4.3 Jeux d'hiver de l'Arctique
7.5 Jeunesse	7.5.1 Échanges Canada 7.5.2 Katimavik 7.5.3 Jeunesse Canada au travail
7.6 Célébration	7.6.1 Le Canada en fête 7.6.2 Cérémonial et protocole 7.6.3 Célébrations, commémorations et apprentissage
7.7 International	7.7.1 Expositions internationales

Résultat prévu

- Les Canadiens éprouvent un même sentiment de fierté civique et jouent un rôle dans les collectivités et la vie communautaire du Canada.

Cette activité de programme est reliée aux priorités suivantes :

- **Langues et cultures autochtones;**
- **Le développement du sport;**
- **Plan d'action du Canada contre le racisme.**

Activité de programme 7 : Ressources financières (en millions de dollars)

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
185,7	207,9	178,6	179,4

Activité de programme 7 : Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
ETP 415	ETP 471	ETP 497	ETP 496

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Multiculturalisme (7.1)

Cette sous-activité contribue à l'égalité de tous les citoyens en faisant la promotion d'une société ouverte à tous, où la diversité est admise et respectée et où les obstacles à la participation dans tous les aspects de la société canadienne sont supprimés. Le Programme du multiculturalisme est axé sur des initiatives clés liées à quatre domaines prioritaires : la compréhension interculturelle, la lutte contre le racisme, la participation civique et le changement institutionnel.

Dans le Discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'engageait à se mettre à l'écoute de tous les Canadiens et Canadiennes « de telle manière que soit respectée la diversité du Canada, ce creuset où se fondent le talent et l'innovation » et à « [combattre] vigoureusement [...] l'exclusion ». Le multiculturalisme constitue une puissante force de cohésion dans notre pays, et il est maintenant une source de fierté pour 82 p. 100 des Canadiens. Le Programme du multiculturalisme cherche à promouvoir un engagement et une participation accrues des citoyens, et il accorde une attention particulière aux jeunes des communautés ethnoculturelles, étant donné qu'ils pourront éventuellement jouer un rôle de dirigeant communautaire.

Les domaines d'intervention du Programme du multiculturalisme comprennent l'accroissement des connaissances par la recherche et l'élaboration de politiques, l'aide à l'action communautaire, le changement institutionnel, les projets d'éducation et de sensibilisation, et le développement de partenariats avec d'autres ministères.

Initiative clé : Efforts de collaboration pour accroître la participation

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les Canadiens ont la capacité et l'occasion de participer à la société canadienne quelles que soient leur race, leur ethnie, leur culture et leur religion.

Indicateurs de rendement

- Nombre de projets de subventions et contributions (annuellement, selon les divers volets);
- Engagement civique accru (à long terme : divers sondages et enquêtes de Statistique Canada, études longitudinales, études de cas);
- Réduction des obstacles (à long terme : par l'entremise d'études de cas, c.-à-d. changement institutionnel).

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

Outre le travail en cours, le Programme mettra l'accent sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre, en collaboration avec d'autres partenaires et ministères, d'initiatives pour combattre le racisme;
- La reconnaissance, la commémoration et l'éducation des Canadiens au sujet des expériences des communautés ethnoculturelles qui ont été affectées par les mesures de guerre et les restrictions de l'immigration, et la mise en valeur de la contribution de ces groupes à la société canadienne;
- Le développement de cadres d'action, en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, concernant les défis économiques, sociaux et culturels auxquels font face les groupes ethnoculturels;

- La collaboration avec les communautés ethnoculturelles en vue de trouver des moyens de supprimer les obstacles à l'emploi, par exemple en reconnaissant les titres de compétence étrangers;
- La mise en branle des préparatifs en prévision de l'organisation et de la tenue de la première réunion fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables du multiculturalisme;
- Le travail de suivi lié à « Canada 2017 », un forum sur les politiques tenu en mars 2005, donnera aux responsables de l'élaboration de politiques de différents ministères fédéraux l'occasion d'examiner les incidences des futurs changements démographiques sur les politiques, et ceci pour mieux servir la population canadienne de plus en plus diversifiée.

Année 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en place des cadres et de plans; poursuite du travail de collaboration avec les communautés ethnoculturelles; rôle continu du gouvernement fédéral en tant que chef de file;
- Continuation des partenariats avec les provinces et les territoires en vue de faciliter le partage des informations et d'aborder les préoccupations liées au racisme et au multiculturalisme lorsque c'est une responsabilité conjointe.

Liens Web

Programme du multiculturalisme

http://www.pch.gc.ca/progs/multi/index_f.cfm

www.multiculturalism.pch.gc.ca

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Communautés autochtones (7.2)

Le discours du Trône de février 2004 faisait la constatation suivante :

« Les Autochtones du Canada n'ont pas eu l'occasion de partager pleinement la prospérité de notre pays. Bien que certains progrès aient été accomplis, les conditions de vie dans beaucoup trop de communautés autochtones ne peuvent être qualifiées que de honteuses. Une telle situation fait outrage à nos valeurs. Il est dans notre intérêt collectif de prendre ici un virage. Et nous devons le faire aujourd'hui. »

Pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de travailler ensemble à l'établissement de relations renouvelées et durables, les investissements doivent servir principalement aux initiatives qui favorisent la connaissance et la compréhension des divers segments de la communauté autochtone et qui inspirent confiance. Patrimoine canadien joue un rôle de chef de file pour ce qui est de créer des conditions favorables à la participation des jeunes et des femmes autochtones à la vie communautaire et à la vie en société.

Le soutien accordé aux communautés autochtones permet de trouver des solutions novatrices, adaptées à leur culture, aux obstacles sociaux, culturels, économiques et autres que rencontrent les Autochtones. Par l'entremise de forums destinés aux jeunes, d'échanges et d'emplois d'été, les jeunes Autochtones de partout au Canada établissent des liens, partagent leurs expériences et approfondissent la compréhension qu'ils ont les uns des autres et de leur pays. Le *Programme de promotion des femmes autochtones* offre un soutien aux femmes autochtones afin d'accroître leurs capacités en matière de leadership et de gestion au sein de leurs propres communautés et de la société canadienne, et ce, tout en maintenant et en préservant leurs particularités culturelles.

Lien Web

Affaires autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Communautés autochtones (7.2)

Sous-sous-activité de programme : Jeunes Autochtones (7.2.1)

Initiative clé : Jeunes Autochtones

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les jeunes Autochtones participent à la vie communautaire et à la vie en société.

Indicateurs de rendement

- Nombre de projets axés sur les jeunes Autochtones, leurs problèmes et leurs préoccupations, ou qui leur accordent une place, selon le type de projets;
- Nombre de jeunes participants, selon le type de projet.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Mise en œuvre continue des programmes destinés aux jeunes Autochtones.

Année 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre continue des programmes destinés aux jeunes Autochtones.

Lien Web

Affaires autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Communautés autochtones (7.2)

Sous-sous-activité de programme : Femmes autochtones (7.2.2)

Initiative clé : Femmes autochtones

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultat prévu

- Les femmes autochtones participent à la vie communautaire et à la vie en société.

Indicateurs de rendement

- Nombre de projets axés sur les femmes et les jeunes filles autochtones, leurs problèmes et leurs préoccupations, ou qui leur accordent une place, selon le type de projet;
- Nombre de femmes qui participent aux projets, selon le type de projet.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Mise en œuvre continue des programmes destinés aux femmes autochtones.

Année 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Mise en œuvre continue des programmes destinés aux femmes autochtones.

Lien Web

Affaires autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/index_f.cfm

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Participation des citoyens (7.3)

Sous-sous-activité de programme : Initiative canadienne sur le bénévolat (7.3.1)

Initiative clé : Initiative canadienne sur le bénévolat

Description : Les bénévoles contribuent considérablement à notre qualité de vie et à la vitalité de nos collectivités. Par l'intermédiaire de l'Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB), le ministère du Patrimoine canadien :

- Soutient un réseau dynamique d'organismes bénévoles dans chaque province et territoire;
- Favorise une connaissance accrue et une meilleure compréhension du bénévolat;
- Aide les organismes bénévoles à accroître leur capacité à recruter des bénévoles et à les conserver à leur service, et à enrichir l'expérience du bénévolat.

Pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes soient de plus en plus capables de changer le cours des choses dans leurs collectivités et que des solutions locales soient appliquées aux priorités locales, le Ministère renforcera les réseaux locaux de l'ICB et fera la promotion des activités qui accroissent la connaissance et la compréhension des questions de portée générale dans le domaine du bénévolat (p. ex., la motivation des bénévoles et l'efficacité de leur travail, la gouvernance, les changements démographiques).

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultats prévus

- Connaissance et compréhension accrues des questions de portée générale dans le domaine du bénévolat;
- Capacité accrue des organismes bénévoles à recruter des bénévoles et à les conserver à leur service.

Indicateurs de rendement

- Portée des campagnes, du matériel et des activités publicitaires;
- Nombre d'articles, de séances de formation, de pratiques exemplaires et d'outils conçus par l'ICB;
- Degré d'utilisation des articles, des séances de formation, des pratiques exemplaires et des outils de l'ICB et niveau de satisfaction à leur égard.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Revoir, analyser et regrouper les résultats des recherches et des projets pilotes afin de guider les orientations et d'accroître la capacité des organismes bénévoles.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Renouveler le programme de façon à répondre aux besoins continus et émergents en matière de bénévolat, en tenant compte des résultats de la recherche et des progrès réalisés.

Lien Web

Initiative canadienne sur le bénévolat

http://www.pch.gc.ca/progs/pc-cp/cvi_f.cfm#1

Programme des droits de la personne

http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/index_f.cfm

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Sport (7.4)

Sous-sous-activité de programme : Développement de la participation au sport (7.4.1)

Initiative clé : Améliorer les possibilités de participation au sport

Description : En s'inspirant du cadre fourni par la Politique canadienne du sport, ainsi que des objectifs énoncés dans la *Loi sur l'activité physique et le sport* et la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, le Ministère poursuivra l'élaboration d'une politique en matière de sport pour les personnes handicapées et des plans d'action qui en découlent. De plus, dans le cadre du plan d'action quinquennal (2005-2010), le Ministère mettra en œuvre la Politique sur la participation des Autochtones au sport. Ces deux politiques sont des éléments clés de la stratégie pour la pratique du sport, en voie d'élaboration, qui est conçue pour inciter davantage de Canadiens et de Canadiennes à pratiquer des activités sportives.

De nombreux problèmes touchent les communautés autochtones et les personnes handicapées. Ces problèmes ont trait notamment à la santé, à la pauvreté, à l'exclusion, à la criminalité et aux jeunes à risque. Le Ministère est conscient que la participation au sport contribue à l'atteinte d'objectifs sociaux plus vastes, comme l'inclusion sociale, la santé publique et le développement communautaire. Le sport peut favoriser la compréhension interculturelle, la conscience sociale et la création de réseaux sociaux. On a remarqué que les taux de consommation abusive d'alcool et d'autres drogues étaient plus faibles parmi les jeunes qui pratiquaient des activités sportives. En outre, l'activité physique réduit de 26 p. 100 l'incidence du diabète de type 2, de 20 p. 100 le cancer du côlon et de 22 p. 100 les maladies cardiovasculaires. Les activités récréatives permettent de réduire les coûts des services sociaux offerts aux familles participantes.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Le développement du sport.**

Résultat prévu

- Participation accrue des Canadiens, des Autochtones et des personnes handicapées aux activités sportives.

Indicateurs de rendement

- Nombre de Canadiens (Autochtones et de personnes handicapées) participant à un sport organisé;
- Nombre d'initiatives de participation au sport et d'accords bilatéraux ciblant les Autochtones et les personnes handicapées.

Jalons de trois ans

2005-2006 à 2007-2008

- Stratégie pour la pratique du sport axée sur les jeunes Canadiens;
- Politique et plan d'action en matière de sport pour les personnes handicapées;
- Projets visant à accroître la participation des Autochtones au sport, à préparer des athlètes et à soutenir les occasions de compétition.

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Jeunesse (7.5)

Sous-sous-activités de programme : Échanges Canada (7.5.1); Katimavik (7.5.2);

Jeunesse Canada au travail (7.5.3)

Initiative clé : Regards sur la participation des jeunes

Description : Les jeunes représentent la génération la plus diversifiée, la plus instruite et la plus branchée sur le monde de toute l'histoire du pays. Cependant, au cours de la dernière année, nous avons accordé une attention accrue à leur engagement civique. Des recherches et des sondages ont mis en lumière le fait que les jeunes ont une connaissance limitée du Canada et que les taux de participation sont à la baisse, particulièrement en ce qui concerne l'exercice du droit de vote. Pour donner suite à cette constatation, le Ministère a examiné, avec des intervenants déjà connus et avec de nouveaux intervenants, l'incidence de ses programmes sur la participation des jeunes. Le Ministère consacra

donc ses efforts à mieux faire connaître leur pays aux jeunes et à veiller à ce qu'ils aient les réseaux et les occasions voulus pour s'engager dans leur collectivité et participer au débat public. Grâce à notre matériel et à nos projets d'apprentissage, nous toucherons des dizaines de milliers d'élèves et d'étudiants, et nous offrirons à 20 000 jeunes la chance de tisser des liens les uns avec les autres et de participer à la vie en société.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultats prévus

- Les participants créent des liens les uns avec les autres et accroissent leur connaissance du Canada et de sa diversité, et leur capacité de l'apprécier;
- Les participants acquièrent de nouvelles compétences;
- Les participants comprennent mieux ce que signifie le service communautaire et l'engagement civique;
- Les jeunes connaissent bien l'histoire du Canada et son mode de gouvernement.

Indicateurs de rendement

- Nombre de jeunes participant aux programmes et aux activités;
- Attitudes et comportement révélés par les questionnaires de départ;
- Influence et utilisation du matériel d'apprentissage.

Jalons de trois ans

Années 1, 2 et 3 : 2005-2006 à 2007-2008

- Poursuivre les efforts pour s'assurer que les jeunes participants reflètent la diversité du Canada;
- Étendre la collaboration horizontale à un ensemble de partenaires en vue d'accroître l'engagement des jeunes dans leur collectivité et leur participation au dialogue sur les politiques.

Liens Web

Échanges Canada : <http://www.exchanges.gc.ca/>

Katimavik : <http://www.katimavik.org>

Jeunesse Canada au travail : <http://www.pch.gc.ca/ycw-jct>

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Célébration (7.6)

Sous-sous-activités de programme : Le Canada en fête (7.6.1); Cérémonial et protocole (7.6.2); Célébrations, commémorations et apprentissage (7.6.3)

Initiative clé : Célébrations, commémorations et apprentissage

Description : La Politique nationale sur les commémorations a été approuvée en 2002. Elle indique les thèmes des célébrations du gouvernement du Canada pour les cinq années à venir. Ce plan est mis à jour chaque année et des thèmes sont ajoutés pour les années suivantes.

Une approche fédérale intégrée et dynamique en matière de célébrations et de commémorations nationales assure que les thèmes annuels sont intégrés dans les diverses

activités organisées chaque année par le gouvernement et ses partenaires. Les outils pour mettre en œuvre ce plan comprennent le programme Le Canada en fête!, de même que des activités de commémoration et d'apprentissage.

Des fonds, sous forme de subventions et de contributions, sont distribués par les bureaux régionaux aux collectivités des quatre coins du pays pour leur permettre d'organiser des célébrations. Chaque année, plus de 1 700 projets sont approuvés.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Les défis et les risques suivants permettent de comprendre le contexte dans lequel cette initiative est planifiée :

- Le programme Le Canada en fête! devra être renouvelé en 2007;
- Une évaluation sommative du programme Le Canada en fête! sera effectuée en 2005;
- Les fonds alloués à ce programme sont insuffisants pour répondre aux besoins;
- Il y a de plus en plus de demandes de célébrations et de commémorations de la part de la population;
- La diversité et l'urbanisation croissantes de la société canadienne;
- On ne dispose d'aucune marge d'erreur pour mettre en œuvre l'initiative.

La mise à jour annuelle du plan quinquennal fait en sorte que les thèmes tiennent compte de la nature changeante de la société canadienne. On cherche actuellement une source de financement stable afin de garantir que des fonds sont disponibles pour les besoins et les activités du programme Le Canada en fête!

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Résultat prévu
 - Les Canadiens connaissent l'histoire et les réalisations du Canada et se sentent liés à l'identité et aux valeurs canadiennes.
- Indicateur de rendement
 - Pourcentage de Canadiens qui disent avoir une meilleure connaissance de l'histoire et des réalisations du Canada, ou qui se sentent davantage liés à l'identité et aux valeurs canadiennes après avoir participé à l'une de nos activités ou après avoir bénéficié de l'une de nos ressources d'apprentissage.
- Résultat prévu
 - Les Canadiens ont l'occasion de se renseigner sur le Canada et de célébrer sa diversité, sa culture, son histoire et ses réalisations.
- Indicateur de rendement
 - Nombre d'occasions offertes aux Canadiens de célébrer la diversité, la culture, l'histoire et les réalisations de leur pays.
- Résultat prévu

- Les Canadiens sont en mesure d'organiser des activités pour célébrer la diversité, la culture, l'histoire et les réalisations du Canada, et de prendre part à ces activités.
- Indicateurs de rendement
 - Nombre de bénéficiaires de fonds qui organisent des activités dans les différentes régions du Canada et nombre de participants aux activités organisées par les bénéficiaires ou par le Ministère.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Réalisation des activités prévues à court terme, comme les célébrations du centenaire de l'Alberta et de la Saskatchewan, l'édition 2005 de la fête du Canada, le Défi de l'affiche de la fête du Canada et les minutes Historica commémorant les héros militaires du Canada;
- Mise en œuvre de la Politique nationale sur les commémorations et du plan quinquennal des célébrations;
- Planification des événements prévus à moyen terme, comme les festivités de Québec en 2008, le Monument des Valeureux, etc.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Réalisation des initiatives prévues à moyen terme comme les festivités de Québec en 2008;
- Surveillance continue et amélioration des services en fonction des expériences passées.

Liens Web

Le Canada en fête!

http://www.pch.gc.ca/special/canada/index_f.cfm

Initiative du Centenaire de l'Alberta et de la Saskatchewan

http://www.pch.gc.ca/progs/ab-sk-100/index_f.cfm

Année de l'ancien combattant

http://www.vac-acc.gc.ca/remembers_f/sub.cfm?source=feature/yearofveteran05

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie en société

Sous-activité de programme : Célébration (7.6)

Sous-sous-activités de programme : Cérémonial et protocole (7.6.2)

Initiative clé : Cérémonial et protocole

Description : Cette initiative consiste à organiser les cérémonies nationales et les visites royales et à veiller à leur bon déroulement, à offrir des conseils en matière de cérémonial et de protocole aux dignitaires et aux hauts fonctionnaires canadiens et à d'autres clients gouvernementaux et non gouvernementaux, et à élaborer des politiques et des lignes directrices concernant le protocole.

Cette initiative permet à la ministre de s'acquitter de ses responsabilités en matière de cérémonial d'État et de protocole, comme le prévoit la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* (1995).

Les défis et les risques suivants permettent de comprendre le contexte dans lequel cette initiative est planifiée:

- L'absence de financement stable pour les initiatives en cours;
- Aucune marge d'erreur n'est permise dans le déroulement des activités;
- Les demandes liées aux activités cérémonielles peuvent exiger une réponse dans un délai très court, ce qui complique leur organisation et leur déroulement;
- La planification de la relève et le transfert des connaissances sont soumis à des contraintes de temps très rigoureuses.

On essaie de trouver une source de financement stable. Des politiques et des guides de procédures sont actuellement rédigés et mis à jour afin de réduire les risques d'erreur pendant le déroulement des activités et de faciliter la transmission des connaissances aux employés.

Cette initiative fait partie des programmes courants.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Résultat prévu
 - Les clients peuvent bénéficier du savoir-faire du Ministère dans les domaines du cérémonial et du protocole et sont satisfaits de la qualité des services offerts.
- Indicateur de rendement
 - Satisfaction de la clientèle (lettres, commentaires affichés sur le site Web).

- Résultat prévu
 - Les Canadiens sont renseignés sur le Canada, ses institutions, ses symboles, ses valeurs et son identité.
- Indicateur de rendement
 - Intérêt manifesté par les Canadiens (nombre de demandes de renseignements).

- Résultat prévu
 - La participation aux activités cérémonielles et la couverture médiatique qui leur est accordée font en sorte que davantage de Canadiens reconnaissent la valeur des institutions canadiennes.
- Indicateur de rendement
 - Nombre d'activités;
 - Nombre de participants ou de spectateurs.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Réalisation des activités prévues à court terme et des activités récurrentes, comme la visite royale en 2005 et le Jour du drapeau national du Canada;
- Élaboration et présentation officielle du plan pluriannuel relatif aux visites royales;
- Installation éventuelle d'un nouveau gouverneur général;
- Visite royale éventuelle;
- Funérailles d'État éventuelles;
- Prestation continue de services spécialisés en matière de cérémonial d'État et de protocole, de planification et de gestion d'activités;
- Conception d'initiatives clés à réaliser pendant les années 2 et 3;
- Mise au point d'une approche pour organiser des activités dans un court délai, comme les commémorations.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Réalisation des initiatives prévues à moyen terme telles que les responsabilités protocolaires liées aux cérémonies de la fête du Canada et à l'inauguration de monuments, de même qu'à une visite royale et à des funérailles d'État éventuelles.
- Élaboration éventuelle d'une stratégie de promotion des symboles revigorée.

Activité de programme 7 : Participation à la communauté et à la vie en société

Sous-activité de programme : International (7.7)

Sous-sous-activités de programme : Expositions internationales (7.7.1);

Initiative clé : Expositions internationales

Description : La participation du Canada aux expositions internationales tenues à l'étranger est planifiée, mise en œuvre et gérée en étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et le secteur privé. C'est par l'entremise de cette initiative que le gouvernement du Canada est représenté auprès du *Bureau international des expositions (BIE)*, organisme qui contrôle la fréquence et la qualité des expositions internationales. Il veille également à ce que les exigences de la Convention du BIE soient respectées lorsqu'une exposition internationale est organisée au Canada (<http://www.bie-paris.org/main/index.php?lang=2>).

Cette initiative fait partie des programmes courants et contribue à l'atteinte des objectifs énoncés dans le Cadre de politique sur les expositions internationales (1995).

Le contexte de planification de cette initiative englobe l'instabilité politique à l'échelle internationale, ainsi que les catastrophes naturelles et les maladies imprévues. Même si la probabilité que ces risques se transforment en menaces réelles est faible, on prépare néanmoins de la documentation sur l'évaluation des risques de manière à les limiter.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Résultat prévu
 - La participation du Canada aux expositions internationales sanctionnées par le Bureau international des expositions (BIE) fait valoir ses intérêts à l'étranger et leur donne une plus grande portée.

- Indicateur de rendement
 - Nombre de visiteurs à une exposition internationale qui disent avoir enrichi leur vision du Canada en allant voir, au Pavillon du Canada, une exposition sur les valeurs, la diversité, la créativité et l'innovation canadiennes. Cela comprend les organismes canadiens des secteurs public et privé qui considèrent comme positive leur participation aux activités liées au commerce, aux affaires et à la culture qui sont organisées au Pavillon du Canada à l'occasion d'une exposition internationale.
- Résultat prévu
 - Les Canadiens sont incités à contribuer à faire connaître les intérêts du Canada dans le monde par l'entremise des expositions internationales.
- Indicateur de rendement
 - Nombre de Canadiens participant, au pays, aux projets, concours et activités liées au Web qui sont conçus pour les amener à élaborer et à mettre en œuvre les messages et les thèmes utilisés par le Canada dans les expositions internationales tenues à l'étranger.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Tenue de l'exposition internationale qui aura lieu dans la préfecture d'Aichi, au Japon;
- Choix des initiatives clés à réaliser dans les prochaines années;
- Conception d'une approche pour organiser les prochaines expositions agréées et enregistrées, en 2008 et en 2010 respectivement.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Planification des prochaines expositions.

PARTIE 3 : INFORMATION ADDITIONNELLE

3.1 Déclaration de la Direction

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2005-2006 du MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN.

Ce document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et priorités et Rapports sur le rendement* (novembre 2004).

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il utilise une structure approuvée d'Architecture des activités de programme (AAP);
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été attribuées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Signature : _____

Judith A. LaRocque

Sous-ministre

Ministère du Patrimoine canadien

Date : _____

Mars 2005

3.2 Renseignements sur l'organisation

Organigramme : Ministère du Patrimoine canadien



3.3 Structure de responsabilisation

Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien : Tableau général

Titres	Responsabilité des résultats prévus
Ministre : Liza Frulla Sous-ministre : Judith A. LaRocque Sous-ministre déléguée : Susan Peterson Comité exécutif (comité décisionnel présidé par la sous-ministre. Les sous-ministres adjoints et le secrétaire général en sont membres). (Voir l'organigramme)	Résultats stratégiques
Sous-ministres adjoints	Activités de programme
Directeurs généraux Directeurs exécutifs régionaux	Sous-activités de programme
Directeurs généraux Directeurs exécutifs régionaux Directeurs, gestionnaires	Sous-sous-activités de programme

Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien : Tableau détaillé

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde								
ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME	TITRES/ SECTEURS (NIVEAU DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS, SMA)	TOTAL \$ 2005-2006 (millions \$)	TOTAL \$ 2006-2007 (millions \$)	TOTAL \$ 2007-2008 (millions \$)	ETP* 2005-2006	ETP 2006-2007	ETP 2007-2008
Activité de programme 1 Création de contenu canadien et excellence des performances	- Arts et industries culturelles - Sport	Tous les SMA : SMA, Affaires culturelles SMA, Affaires internationales et intergouvernementales SMA, Citoyenneté et Patrimoine SMA, Affaires publiques et Communications SMA, Planification et Affaires ministérielles	421,4	286,6	253,8	219	226	226
Activité de programme 2 Viabilité de l'expression culturelle et participation	- Arts et industries culturelles - Patrimoine - Sport - International	Idem	147,0	148,4	148,1	563	533	533
Activité de programme 3 Préservation du patrimoine canadien	- Patrimoine - Cultures autochtones vivantes	Idem	55,3	54,0	54,1	230	241	241
Activité de programme 4 Accès et participation à la vie culturelle du Canada	- Arts et industries culturelles - Patrimoine	Idem	187,3	186,2	186,8	361	331	331
Résultat stratégique 1 TOTAL		Idem	811,0	675,2	642,8	1 373	1 331	1 331

* Note : ETP signifie équivalent temps plein en ressources humaines.

Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien : Tableau détaillé (suite)

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens								
ACTIVITÉS DE PROGRAMME	SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME	TITRES/ SECTEURS (NIVEAU DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS, SMA)	TOTAL \$ 2005-2006 (millions \$)	TOTAL \$ 2006-2007 (millions \$)	TOTAL \$ 2007-2008 (millions \$)	ETP * 2005-2006	ETP 2006-2007	ETP 2007-2008
Activité de programme 5 Promotion de la compréhension interculturelle	- Langues officielles - Multiculturalisme - Sport	Tous les SMA SMA, Affaires culturelles SMA, Affaires internationales et intergouvernementales SMA, Citoyenneté et Patrimoine SMA, Affaires publiques et Communications SMA, Planification et Affaires ministérielles	129,9	135,8	138,40	114	120	120
Activité de programme 6 Développement des communautés et renforcement des capacités	- Partenaires autochtones - Langues officielles	Idem	261,5	265,2	266,0	162	171	171
Activité de programme 7 Participation à la vie communautaire et à la vie en société	- Multiculturalisme - Communautés autochtones - Participation des citoyens - Sport - Jeunesse - Célébration - International	Idem	207,9	178,6	179,4	471	497	496
Résultat stratégique 2 TOTAL		Idem	599,3	579,6	583,8	747	788	787

* Note : ETP signifie équivalent temps plein en ressources humaines.

Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien : Tableau détaillé (suite)

Activité de programme 8 : Services ministériels
Sous-ministre, sous-ministre déléguée, Services juridiques, Services informatiques, Services financiers et administratifs, Services des ressources humaines, Communications, Services de la vérification et de l'évaluation, Affaires du portefeuille, Secrétaire général, Ombudsman.
Note : Le coût de cette activité de programme a été redistribué à toutes les autres activités de programme tel qu'indiqué dans le Budget principal des dépenses.

3.4 Tableaux financiers

Tableau 1 : Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Création de contenu canadien et excellence des performances	218,6	245,1	118,4	118,6
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	141,9	144,7	90,5	90,3
Préservation du patrimoine canadien	41,4	36,6	37,4	37,9
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	208,5	189,9	111,4	113,3
Promotion de la compréhension interculturelle	100,7	113,8	120,0	123,0
Développement des communautés et renforcement des capacités	241,6	258,6	263,5	264,7
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	179,1	134,5	130,2	132,0
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brutes)	1 131,8	1 123,2	871,4	879,8
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01
Dépenses non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	1 131,8	1 123,2	871,4	879,8
Moins : Revenus disponibles	4,7	5,2	5,2	5,2
Total du Budget principal des dépenses	1 127,1	1 118,0	866,2	874,6
<i>Rajustements :</i>				
Budget supplémentaire des dépenses				
Développement, l'excellence et la participation du sport au Canada	59,6			
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010	58,7			
Fonds canadien de télévision	37,5			
Transferts aux autres ministères du gouvernement (AMG) suite à la restructuration du gouvernement du 12 décembre 2003	-6,3			
Transferts aux AMG (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle)	-3,9			
Divers	-1,3			

(la suite du tableau est à la page suivante)

Tableau 1 : Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein (suite)

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<i>Autres items :</i>				
Programmes autochtones		47,5	45,0	45,0
Programmes de sport		102,8	77,7	44,8
Subvention à la Fondation Hnatyshyn		0,7	0,7	0,0
Célébrations du centenaire de l'Alberta et de la Saskatchewan en 2005		6,6	0,0	0,0
Réaffectation de l'industrie canadienne de l'édition des magazines		10,0	10,0	10,0
Examen des dépenses		-2,4	-6,0	-10,0
<i>Annonces dans le Budget :</i>				
Un avenir en art			147,0	147,0
Initiatives Échanges jeunesse		5,4		
Programmes de sport		76,0	78,0	79,0
Multiculturalisme		21,2	26,2	26,2
Programmes autochtones		10,0		
Autres items		14,5	10,0	10,0
Dépenses nettes prévues	1 271,4	1 410,3	1 254,8	1 226,6
Moins : revenus non disponibles	59,5	60,0	60,0	60,0
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	25,5	26,2	26,3	26,4
Coût net du programme	1 237,4	1 376,5	1 221,1	1 193,0
Équivalents temps plein	2 001	2 120	2 119	2 118

Tableau 2 : Activités de programme

2005-2006										
Activité de programme (en millions de dollars)	Budgétaire						Non budgétaire			Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Revenus	Revenus nets	Prêts, investissements et avances	Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	
Création de contenu canadien et excellence des performances	19,2	-	234,3	253,5		253,5		253,5	167,9	421,4
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	56,2	-	77,3	133,5	3,1	130,4		130,4	16,6	147,0
Préservation du patrimoine canadien	21,7	-	14,6	36,3	1,1	35,2		35,2	20,1	55,3
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	66,5	-	121,8	188,3	1,0	187,3	0,01	187,3		187,3
Promotion de la compréhension interculturelle	13,0	-	100,6	113,6		113,6		113,6	16,3	129,9
Développement des communautés et renforcement des capacités	19,4	-	239,4	258,8		258,8		258,8	2,7	261,5
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	63,8	-	75,4	139,2		139,2		139,2	68,7	207,9
Total pour le Ministère	259,8	0,0	863,4	1 123,2	5,2	1 118,0	0,01	1 118,0	292,3	1 410,3

Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal

Poste (en millions de dollars)	2005-2006	
	Budget principal actuel	Budget précédent
1 Dépenses de fonctionnement	227,8	233,2
5 Subventions et contributions	862,6	866,0
(L) Traitements des lieutenants-gouverneurs	1,0	1,0
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	0,6	0,6
(L) Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	0,2	0,2
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	25,7	26,0
(L) Ministre du Patrimoine canadien - traitement et allocation pour automobile	0,07	0,07
Total - budgétaire	1 118,0	1 127,1
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01
Total pour le Ministère	1 118,0	1 127,1

Tableau 4 : Coût net pour le Ministère pour l'année budgétaire

2005-2006	
(en millions de dollars)	
Dépenses nettes prévues	1 410,3
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	13,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	10,4
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement social Canada	0,1
Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,8
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	60,0
Coût net pour le Ministère en 2005-2006	1 376,5

Tableau 5 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01
Total pour le Ministère	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
Revenus disponibles				
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	2,8	3,1	3,1	3,1
Préservation du patrimoine canadien	1,1	1,1	1,1	1,1
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	0,8	1,0	1,0	1,0
Total des revenus disponibles	4,7	5,2	5,2	5,2
Revenus non disponibles				
Accords fédéraux-provinciaux sur les loteries	59,5	60,0	60,0	60,0
Total des revenus non disponibles	59,5	60,0	60,0	60,0
Total des revenus disponibles et non disponibles	64,2	65,2	65,2	65,2

Tableau 7 : Besoins de ressources par secteur et activité de programme

2005-2006								
(en millions de dollars)	Création de contenu canadien et excellence des performances	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Préservation du patrimoine canadien	Accès et participation à la vie culturelle du Canada	Promotion de la compréhension interculturelle	Développement des communautés et renforcement des capacités	Participation à la vie communautaire et à la vie civique	Total des dépenses prévues
Affaires culturelles	162,9	102,0	2,8	157,9	0,0	0,0	5,4	431,0
Citoyenneté et patrimoine	0,0	11,0	33,4	16,1	108,7	253,7	126,3	549,2
Affaires internationales et intergouvernementales	243,7	26,0	10,1	0,3	16,4	0,1	12,2	308,8
Affaires publiques et communications	0,2	6,2	3,8	5,8	2,2	3,3	61,9	83,4
Services ministériels	4,6	11,8	5,2	7,2	2,6	4,4	2,1	37,9
TOTAL	411,4	157,0	55,3	187,3	129,9	261,5	207,9	1 410,3

Tableau 8 : Frais d'utilisation

Non de l'activité d'imposition des frais	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Raison de l'imposition ou de la modification des frais	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Processus de consultation et d'examen prévu
Frais d'administration	<p>Frais de certification pour les parties A et B</p> <p>(Le BCPAC* émet deux certificats, partie A et partie B, pour chaque production canadienne de film ou de vidéo. Des frais s'appliquent aux différentes étapes. Le BCPAC exige aussi des frais pour l'amendement d'un certificat ou pour l'émission d'une copie certifiée conforme d'un certificat déjà émis.</p>	<p><i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i></p>	<p>Le BCPAC * est un organisme dont les recettes sont applicables à un crédit; il doit générer suffisamment de recettes pour couvrir ses dépenses.</p> <p>Des frais ont été imposés parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - partie d'un élément d'un examen fondamental des services; - partie du cycle d'examen continu. 	<p>Aucun changement n'est prévu à la tarification actuelle.</p>	<p>Nous avons amélioré notre prestation de services, et notamment le temps de traitement. Notre dernier sondage auprès des clients a montré que le BCPAC fournit un service de grande qualité. De plus, nous préparons un nouveau programme de formation à l'intention des producteurs, qui nous aident à maintenir la qualité de notre prestation de services.</p>

Note : BCPAC signifie Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens
(Lien Web : http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/index_f.cfm)

Tableau 9 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, le ministère du Patrimoine canadien effectuera l'administration des programmes suivants de paiements de transfert de plus de 5 millions de dollars :

2005-2006

Culture canadienne en ligne
Développement des communautés de langue officielle
Espaces culturels Canada
Fonds canadien de télévision
Fonds des nouveaux médias du Canada
Fonds des partenariats
Fonds du Canada pour les magazines
Initiative Échanges Canada
Katimavik
Mise en valeur des langues officielles
Multiculturalisme
Nouvelles œuvres musicales
Partenariats communautaires
Présentation des arts Canada
Programme d'accueil des Jeux
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
Programme d'aide aux athlètes
Programme d'aide aux musées
Programme d'aide aux publications
Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien
Programme de soutien au sport
Programme des entrepreneurs de la musique
Programme national de formation dans le secteur des arts
Programme TV5
Programmes autochtones

2006-2007

Culture canadienne en ligne
Développement des communautés de langue officielle
Espaces culturels Canada
Fonds canadien de télévision
Fonds des nouveaux médias du Canada
Fonds des partenariats
Fonds du Canada pour les magazines
Initiative Échanges Canada
Katimavik
Mise en valeur des langues officielles
Multiculturalisme
Nouvelles œuvres musicales
Partenariats communautaires

Présentation des arts Canada
Programme d'accueil des Jeux
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
Programme d'aide aux athlètes
Programme d'aide aux musées
Programme d'aide aux publications
Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien
Programme de soutien au sport
Programme des entrepreneurs de la musique
Programme national de formation dans le secteur des arts
Programme TV5
Programmes autochtones

2007-2008

Culture canadienne en ligne
Développement des communautés de langue officielle
Espaces culturels Canada
Fonds canadien de télévision
Fonds des nouveaux médias du Canada
Fonds des partenariats
Fonds du Canada pour les magazines
Initiative Échanges Canada
Katimavik
Mise en valeur des langues officielles
Multiculturalisme
Nouvelles œuvres musicales
Partenariats communautaires
Présentation des arts Canada
Programme d'accueil des Jeux
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
Programme d'aide aux athlètes
Programme d'aide aux musées
Programme d'aide aux publications
Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien
Programme de soutien au sport
Programme des entrepreneurs de la musique
Programme national de formation dans le secteur des arts
Programme TV5
Programmes autochtones

Note : Des renseignements supplémentaires sur ces programmes de paiements de transfert se trouvent à :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est/est-pre/estimF.asp>

Tableau 10 : Fondations (subventions conditionnelles)

1) Au cours des trois prochaines années, le Ministère du Patrimoine canadien versera des contributions à la fondation suivante par l'entremise des subventions conditionnelles :
Fondation nationale des réalisations autochtones

2) Dans le passé, le Ministère a versé des contributions aux fondations suivantes, mais il n'en verse plus. Ces fondations s'appuient sur leurs propres fonds et sur des activités de financement pour accomplir leur mandat.

Fondation canadienne pour les relations raciales (FCRR)

Fondation des Jeux de l'Acadie Inc.

Fondation du Courrier de la Nouvelle-Écosse

Fondation du quotidien francophone du Nouveau Brunswick

Fondation du sentier transcanadien

Fondation Francofonds Inc.

Fondation franco-ontarienne

Fonds de dotation – Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

La Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada

La Winnipeg Foundation

Note : Des renseignements supplémentaires sur ces fondations se trouvent à :
<http://www.tbs-sct.gc.ca/est/est-pre/estimF.asp>

Tableau 11 : Ressources du Portefeuille**Plan de dépenses du Portefeuille**

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Ministère du Patrimoine canadien	1 271,4	1 410,3	1 254,8	1 226,6
Bibliothèque et Archives Canada *	113,8	92,8	92,0	91,9
Centre national des arts *	32,9	31,2	31,3	31,3
Commission de la capitale nationale *	131,1	88,6	82,1	82,2
Commission de la fonction publique *	150,7	88,4	87,4	87,4
Commission des champs de bataille nationaux	8,8	8,7	8,7	8,7
Commission des relations de travail dans la fonction publique	9,7	10,6	6,8	6,3
Condition féminine Canada	23,7	23,4	23,4	23,4
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ***	6,6	5,7	5,7	5,7
Conseil des arts du Canada *	154,9	150,2	149,1	149,1
Fondation canadienne des relations raciales **	-	-	-	-
Musée canadien de la nature *	61,4	55,6	52,6	49,6
Musée canadien des civilisations *	96,4	58,7	57,1	57,1
Musée des beaux-arts du Canada	44,5	44,5	44,5	44,5
Musée des sciences et de la technologie du Canada *	30,1	24,4	24,4	24,4
Office national du film du Canada *	66,8	62,8	62,7	62,7
Société Radio-Canada *	1 036,5	1 042,4	982,4	982,4
Téléfilm Canada *	128,3	123,9	123,7	123,7
Tribunal de la dotation de la fonction publique	0,7	4,1	0,0	0,0
Total des crédits	3 368,3	3 326,2	3 088,7	3 057,0
Plus: Revenus	735,8	743,0	664,5	661,8
Ressources totales	4 104,1	4 069,2	3 753,2	3 718,8

* Ces organismes produisent des revenus annuels

** La fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement du Canada en 1996 et son fonctionnement est assuré par des investissements, des dons et des activités de financement.

*** Les chiffres présentés pour le CRTC ne montrent que les crédits et non pas les ressources totales accordées à l'organisme. En tant qu'organisme financé selon la méthode du crédit net, le CRTC fonctionne d'après le principe de la récupération des coûts. Ses recettes nettes en vertu d'un crédit sont comprises dans le revenu global indiqué ci-dessus.

PARTIE 4 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

4.1 Services ministériels

Selon l'Architecture des activités de programme du gouvernement, les Services ministériels sont une activité de programme distincte qui soutient tous les résultats stratégiques.

Les Services ministériels comprennent les services suivants :

- Services juridiques
- Services informatiques
- Services financiers et administratifs
- Services des ressources humaines
- Communications
- Services de la vérification et de l'évaluation
- Gestion ministérielle et régionale

Description : Les Services ministériels fournissent des services intégrés au ministère du Patrimoine canadien, dont un soutien aux cadres supérieurs dans les domaines suivants : services juridiques, ressources humaines, ressources financières, gestion des subventions et contributions, élaboration de politiques horizontales, gestion du portefeuille, relations avec les autres ordres de gouvernement, communications, gestion du savoir, de l'information et des technologies, services de vérification et d'évaluation, services régionaux, planification et établissement de rapports au niveau des secteurs et au niveau ministériel. Le but des Services ministériels est de veiller à ce que le Ministère ait l'information, les ressources, les processus, la technologie et les outils nécessaires à la prestation efficace et efficiente des programmes et des services du Ministère aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les Services ministériels appuient toutes les priorités et les deux résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien :

- Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde;
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Programme de gestion

La publication de *Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, et l'adoption ultérieure du *Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)* par le Secrétariat du Conseil du Trésor permet au ministère du Patrimoine canadien d'avoir une vision claire de son programme de gestion et des attentes précises à ce sujet. Pendant qu'il continue d'intégrer et de mettre en application les exigences du CRG dans une perspective à long terme, le Ministère met l'accent cette année sur l'amélioration des services et l'intégration de l'information sur le rendement.

Dans l'élaboration de ce programme de gestion moderne, le ministère du Patrimoine canadien demeure totalement déterminé à appuyer son personnel qu'il considère comme son atout le plus précieux. Faire en sorte que son effectif reflète la diversité de plus en plus grande qui caractérise le Canada restera une priorité, tout comme soutenir une culture de l'apprentissage et de l'innovation qui favorisera le rendement du Ministère. Les projections démographiques actuelles feront passer au premier plan, au cours des années qui viennent, le défi d'assurer une relève à la direction. Le ministère du Patrimoine canadien renforcera son *Cadre stratégique des ressources humaines* et veillera à faire du Ministère un lieu exceptionnel de travail et d'apprentissage grâce à l'élaboration et à la mise en application de trois stratégies :

- **Une stratégie de ressourcement** : « Obtenir les bonnes personnes, au bon endroit, au bon moment... »
- **Une stratégie d'apprentissage** : « Dans une culture qui favorise le rendement, l'apprentissage et l'innovation... »
- **Une stratégie du mieux-être** : « qui permet aux employés de se sentir appréciés, bien informés et en sécurité... »

Ces stratégies seront intégrées aux activités du Ministère et répondront aux besoins organisationnels actuels et futurs dans le contexte de la modernisation des ressources humaines et de l'approche en vigueur au gouvernement à l'égard des systèmes et des services partagés.

Amélioration des services

L'amélioration des services est l'une des priorités de gestion retenue par le ministère du Patrimoine canadien. À cette fin, il est en voie de transformer la prestation des services qu'il offre en tenant compte des mécanismes de prestation, de la segmentation de la clientèle de même que des besoins et des attentes des clients, tout en veillant à conserver sa capacité d'offrir des services ayant un bon rapport coût-efficacité. L'un des éléments principaux de cette stratégie a trait au versement de contributions et de subventions, qui représentent plus de 80 p. 100 du budget du Ministère. Nous cherchons à améliorer les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes en nous fondant sur les besoins exprimés par les clients et sur nos priorités stratégiques tout en assurant une gestion responsable de deniers publics limités. Pour ce faire, le ministère du Patrimoine canadien met tout en œuvre pour réduire la complexité administrative, simplifier les conditions générales et réduire le cycle d'activités en vue de répondre aux besoins des clients et des Canadiens et des Canadiennes.

Information sur le rendement

L'intégration accrue de l'information sur le rendement fait l'objet d'une priorité de gestion permanente au ministère du Patrimoine canadien. En 2005-2006, le Ministère en sera à la deuxième année d'un plan de mise en œuvre triennal conçu pour son *Modèle de planification et de rapports intégrés*. En vertu de ce modèle, Patrimoine canadien cherche à perfectionner la fonction d'établissement de rapports en renforçant la relation entre l'information présentée aux parlementaires et aux Canadiens dans son *Rapport sur les plans et les priorités* et son *Rapport sur le rendement ministériel*. Pour appuyer sa

fonction de gouvernance, le Ministère mettra également en œuvre le 1^{er} avril 2005 sa stratégie de gestion du rendement, associée de près à l'élaboration de l'*Architecture d'activités de programme (AAP)*, et la politique relative à la *Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)*. L'intégration accrue de l'information sur le rendement aidera à assurer un processus décisionnel systématique et fiable dans l'ensemble de l'organisation.

Plan d'évaluation

Dans la même veine, le ministère du Patrimoine canadien a également structuré sa fonction d'évaluation afin de soutenir et d'améliorer la prise de décision au Ministère. Conçu sur un horizon de trois ans, le plan d'évaluation servira tous les ans au processus de renouvellement des conditions générales des programmes et améliorera l'efficacité et l'efficience des programmes, initiatives et activités regroupés par thème.

Activités d'évaluation de base prévues à Patrimoine canadien de 2005-2006 à 2007-2008

Année 1 : 2005-2006

- Évaluations nécessaires au renouvellement des conditions des programmes suivants :
 - Politique canadienne du long métrage
 - Programme de soutien au sport
 - Katimavik
 - Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

- Évaluations des programmes dans le cadre d'*Un avenir en art* :
 - Fonds de la musique du Canada
 - Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens
 - Présentation des arts Canada
 - Espaces culturels Canada
 - Culture canadienne en ligne
 - Fonds des nouveaux médias du Canada

- Évaluation des initiatives et des programmes internationaux :
 - Routes commerciales
 - Expo 2005
 - Arts, culture et diversité
 - TV5

Année 2 : 2006-2007

- Évaluations à l'appui du renouvellement des conditions des programmes suivants :
 - Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo
 - Programme national de formation dans le secteur des arts

- Autres évaluations :
 - Étude préparatoire à l'évaluation des programmes pour les Autochtones

Année 3 : 2007-2008

- Évaluations à l'appui du renouvellement des conditions des programmes
- Étude préparatoire à l'évaluation des programmes des langues officielles
- Étude préparatoire à l'évaluation des programmes et activités liées au sport :
 - Programme d'aide aux athlètes
 - Jeux olympiques de 2010

4.2 Initiatives intergouvernementales et à partenariats multiples

Cette section porte sur deux initiatives qui mettent à contribution plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que de multiples partenaires non gouvernementaux. Ces initiatives recoupent également plusieurs activités de programme du ministère du Patrimoine canadien. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles sont présentées dans cette section.

4.2.1 Initiative fédérale - provinciale - territoriale sur la culture, le patrimoine et le tourisme

Contexte : Cette initiative, un projet pilote d'une durée de deux ans, vise à mieux comprendre et à améliorer le lien entre la culture, le patrimoine et le tourisme. Elle a été lancée le 1^{er} novembre 2003 à la suite d'une directive provenant des ministres des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine pour qu'on prenne des mesures concrètes dans le domaine du tourisme, étant donné les répercussions de la culture et du patrimoine sur le tourisme et inversement. Les intervenants dans le domaine de la culture et du patrimoine ont reconnu qu'ils doivent jouer un rôle plus proactif en matière de tourisme. Cette initiative est axée sur des enjeux communs et des possibilités d'activités de tourisme coopératives dans le secteur de la culture et du patrimoine et entre ce secteur et d'autres intervenants du secteur touristique.

Les 13 ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine participent à l'initiative, qui est dirigée par le Manitoba et le Nouveau-Brunswick et cogérée avec Patrimoine canadien. Trois groupes de travail ont été mis en place pour examiner les questions suivantes : le tourisme et les cultures autochtones, le renforcement de la capacité de commercialisation et la recherche sur la répartition des avantages économiques.

Description : Le ministère du Patrimoine canadien est fortement intéressé à favoriser une collaboration continue et accrue entre différents domaines de compétences et à poursuivre la coopération et la collaboration avec divers ordres de gouvernement et organismes non gouvernementaux. Cette initiative contribue aux trois activités de programme (AP) suivantes : Viabilité de l'expression culturelle et participation (AP.2), Développement des communautés et renforcement des capacités (AP.6) et Promotion de la compréhension interculturelle (AP.5).

Cette initiative en est à ses débuts et n'est pas encore reliée à une priorité.

Résultats prévus

Cette initiative vise les deux buts à long terme suivants :

- L'apport à la fois important et exceptionnel des arts, du patrimoine et de la culture au tourisme canadien est pleinement reconnu et mieux soutenu par tous les participants du secteur touristique et surtout par les parties intéressées des divers ordres de gouvernement;
- Les menaces sont atténuées et les avantages sociaux, culturels et économiques du tourisme pour les arts, la culture et le patrimoine sont augmentés.

Des outils, des stratégies et des lignes directrices seront élaborés afin d'atteindre ces buts à long terme :

- Un ensemble de lignes directrices axées sur les communautés autochtones visant à aider celles qui souhaitent utiliser le tourisme comme moyen de favoriser la création de liens entre les Autochtones et les Canadiens non autochtones;
- Une stratégie de sensibilisation qui permet une meilleure compréhension des avantages économiques pour le secteur du patrimoine et de la culture lorsqu'il investit dans des activités liées au tourisme de sorte que les organismes de ce secteur soient en mesure de prendre des décisions plus éclairées liées au tourisme et de renforcer leurs rapports avec d'autres intervenants dans le domaine du tourisme;
- L'élaboration d'une norme nord-américaine visant à mesurer l'incidence économique des activités liées au patrimoine et à la culture;
- Un ensemble de stratégies gagnantes pour assurer la collaboration entre les intervenants dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme.

Indicateur de rendement

- Les projets sont exécutés dans les délais voulus et respectent les budgets.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Fin du projet pilote de deux ans en novembre 2005.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

- Patrimoine canadien de concert avec les provinces et territoires évaluera les possibilités de poursuivre cet effort de collaboration.

4.2.2 Jeux d'hiver 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne

Description : Le gouvernement du Canada est un des principaux partenaires des Jeux d'hiver olympiques et paralympiques de 2010 qui se dérouleront à Vancouver et à Whistler (Colombie-Britannique). Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010, à Patrimoine canadien, continue de travailler en étroite collaboration avec le Comité organisateur de Vancouver et d'autres partenaires pour faire en sorte que les Jeux d'hiver de 2010 soient

un succès aux yeux des Canadiens et des Canadiennes et fassent honneur au Canada à l'étranger.

En avril 2004, le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Colombie-Britannique ont signé une déclaration d'intention afin de garantir que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 et leurs legs soient partagés par tous les Canadiens et Canadiennes et qu'ils soient une source de fierté et d'unité au pays. Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010, en collaboration avec les organismes et ministères fédéraux, et avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, de même que d'autres provinces et territoires, supervisera l'élaboration d'une *Stratégie canadienne d'exploitation des occasions pour 2010*, dont on a convenu dans la déclaration d'intention, qui favorisera le possibilité de profiter, d'un bout à l'autre du Canada, des avantages économiques et sociaux associés à l'accueil des Jeux d'hiver de 2010 notamment dans les domaines de la culture et de la diversité, de la participation des Autochtones, des langues officielles, du sport et des loisirs, du développement économique, de l'environnement et de la viabilité, du bénévolat et du tourisme.

Cette initiative exige un travail de coordination dans l'ensemble des ministères fédéraux et avec les gouvernements des provinces et des territoires et, peut-être même, les organismes sans but lucratif. (Elle s'insère dans l'activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation, et la sous-sous-activité 2.3.3 : Vancouver 2010, de même que dans l'activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle et la sous-activité 5.3 : Sport.)

Risques clés :

Si l'initiative ne progresse pas en temps voulu et si on ne parvient pas à y faire participer les provinces et les territoires de tout le pays :

- Le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Colombie-Britannique ne recevront pas de rapports d'étape en temps utile comme il est convenu dans la déclaration d'intention;
- L'excellente relation de travail établie avec la Colombie-Britannique au sujet des questions relatives aux Jeux de 2010 sera probablement compromise;
- Les ministères fédéraux risquent de perdre l'occasion de maximiser le rendement sur le capital investi et de promouvoir les possibilités pour tous les Canadiens et Canadiennes de bénéficier des Jeux de 2010.

Cette initiative soutient la priorité suivante : **Les Jeux d'hiver 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne.**

Résultats prévus

- Des avantages économiques et sociaux durables pour les Canadiens et Canadiennes (correspond à la sous- sous activité de programme de l'AAP 2.3.3);
- Les Canadiens et Canadiennes de toutes origines participent aux diverses activités liées aux Jeux de 2010 (correspond à la sous-activité de programme de l'AAP 5.3).

Indicateurs de rendement

- Élaboration et mise en œuvre de la *Stratégie canadienne d'exploitation des occasions pour 2010*;
- Nombre de partenaires, d'intervenants, de provinces, de territoires et de ministères fédéraux pertinents qui participent.

Jalons de trois ans

Année 1 : 2005-2006

- Les membres du Comité responsable de la *Stratégie canadienne d'exploitation des occasions pour 2010* sont convoqués;
- La *Stratégie canadienne d'exploitation des occasions pour 2010* est élaborée en consultation avec les provinces et les territoires;
- Des rapports d'étape annuels sont présentés au Premier ministre du Canada et au Premier ministre de la Colombie-Britannique.

Années 2 et 3 : 2006-2007, 2007-2008

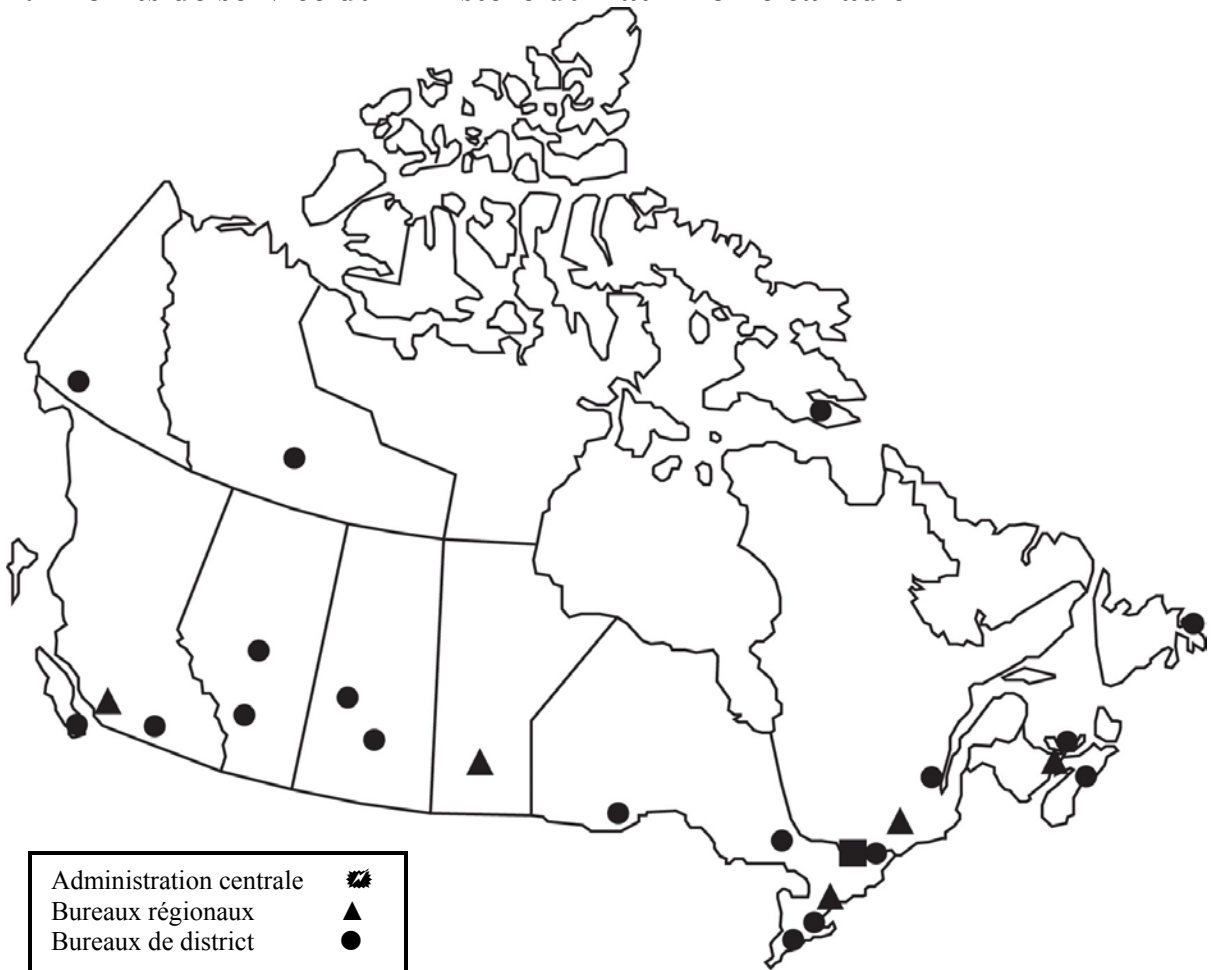
- La *Stratégie canadienne d'exploitation des occasions pour 2010* est mise en œuvre et surveillée;
- Les rapports d'étape annuels sont présentés au Premier ministre du Canada et au Premier ministre de la Colombie-Britannique.

4.3 Lois appliquées en tout ou en partie par le portefeuille de Patrimoine canadien

<i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts et des biens culturels)</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.), tel que modifié
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Bell Canada</i>	L.C. 1995, ch. 11, art. 46
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'activité physique et le sport (en matière de sport)</i>	L.C. 2003, ch. 2
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</i>	L.R.C. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</i>	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada</i>	L.C. 2004, ch. 11
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes</i>	L.C. 2003, ch. 11
<i>Loi sur la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier</i>	L.C. 2002, ch. 12

<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (en partie)</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cheval national du Canada</i>	L.C. 2002, ch. 11
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le statut de l'artiste (Partie I)</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</i>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R.C. 1985, ch. 33 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. 1999, ch. 23
<i>Loi sur les sports nationaux du Canada</i>	L.C. 1994, ch. 16
<i>Loi sur les traitements (lieutenants-gouverneurs)</i>	L.R.C. 1985, ch. S-3
<i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-16

4.4 Points de service du ministère du Patrimoine canadien



Administration centrale	★
Bureaux régionaux	▲
Bureaux de district	●

Administration centrale

- Gatineau (Québec)
- Ottawa (Ontario)

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver (Colombie-Britannique)
- Kelowna (Colombie-Britannique)
- Victoria (Colombie-Britannique)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Whitehorse (Yukon)

Régions des prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg (Manitoba)
- Iqaluit (Nunavut)
- Regina (Saskatchewan)
- Saskatoon (Saskatchewan)
- Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto (Ontario)
- Hamilton (Ontario)
- London (Ontario)
- Ottawa (Ontario)
- Sudbury (Ontario)
- Thunder Bay (Ontario)

Région du Québec

- ▲ Montréal (Québec)
- Québec (Québec)

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)
- St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

4.5 Contacts pour obtenir des renseignements supplémentaires

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 10^e étage, pièce 10N
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : (416) 973-5400
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, Tour ouest
6^e étage
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région des prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue du Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601
Courriel : pnwt_ptno@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

Pour accéder aux services et aux programmes du gouvernement du Canada au même endroit :

<http://www.canada.gc.ca>

ou appeler au
1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATME/ATS 1 800 465-7735

Adresse du site Web du ministère du Patrimoine canadien :

<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>

Index A-Z du site Web de Patrimoine canadien :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/a-z/index_f.cfm